

Les charges de centre de la Ville de Genève

Etude des prestations de la Ville de Genève au bénéfice d'usagers externes

Rapport final

6 mars 2015

Sur mandat de la Ville de Genève

Impressum

Citation recommandée

Auteur : Ecoplan
Titre : Les charges de centre de la Ville de Genève
Sous-titre : Etude des prestations de la Ville de Genève au bénéfice d'usagers externes
Mandant : Conseil administratif de la Ville de Genève
Lieu : Berne
Date : 6 mars 2015

Comité de pilotage

Sami Kanaan, Maire de Genève, Département de la culture et du sport
Sandrine Salerno, Conseillère administrative, Département des finances et du logement

Equipe de projet de la Ville de Genève

Philippe Krebs, Directeur adjoint, Direction du département des finances et du logement
Valentina Wenger-Andreoli, Collaboratrice personnelle, Direction du département des finances et du logement
Carine Bachmann Cheterian, Directrice, Département de la culture et du sport

Equipe de projet Ecoplan

Felix Walter
Christof Rissi
Claudia Peter
Gautier Schaffter
Christoph Lieb

Le rapport reflète l'opinion de l'équipe de projet, laquelle ne recoupe pas nécessairement celle du mandant.

Ecoplan AG – Ecoplan SA

Forschung und Beratung in Wirtschaft und Politik
Recherche et conseil en économie et politique

www.ecoplan.ch

Monbijoustrasse 14
CH - 3011 Bern
Tel +41 31 356 61 61
bern@ecoplan.ch

Schützengasse 1
Postfach
CH - 6460 Altdorf
Tel +41 41 870 90 60
altdorf@ecoplan.ch

Aperçu

	Table des matières	2
	Index des abréviations	3
	Résumé	4
1	Introduction	9
2	Méthodologie	11
3	Résultats des débordements	20
4	Position dans le contexte d'ensemble	38
	Bibliographie.....	52
	Annexes.....	1
A1	Classification des services de la Ville de Genève	3
A2	Calculs des coûts « overhead ».....	5
A3	Aperçu des clés de répartition.....	9
A4	Détermination de la clé de répartition des coûts du réseau routier en Ville de Genève	11
A5	Clés de répartition basées sur les statistiques sur les pendulaires.....	16
A6	Calcul des coûts externes du trafic	19
A7	Calculs des débordements par service	28

Table des matières

Table des matières	2
Index des abréviations	3
Résumé	4
1 Introduction	9
2 Méthodologie	11
2.1 Terminologie et délimitation de l'étude	11
2.2 Territoires considérés	12
2.3 Sélection des services et prestations avec débordements	13
2.4 Calculs des effets de débordements	14
2.5 Calculs des charges de centre nettes	18
2.6 Récapitulatif de la méthodologie	19
3 Résultats des débordements	20
3.1 Aperçu des résultats	20
3.2 Département des finances et du logement	26
3.3 Département des constructions et de l'aménagement	27
3.4 Département de la culture et du sport	29
3.5 Département de l'environnement urbain et de la sécurité	33
3.6 Département de la cohésion sociale et de la solidarité	35
4 Position dans le contexte d'ensemble	38
4.1 Touristes	38
4.2 Avantages et désavantages de site	39
4.2.1 Avantages de site	39
4.2.2 Désavantages de site : Estimation des coûts externes du trafic	42
4.3 Effets réciproques : Avantages issus des communes périphériques	44
4.4 Résultat global : Charges de centre nettes de la Ville de Genève	45
4.5 Péréquation financière	47
4.5.1 Péréquation liée à l'imposition des personnes physiques	47
4.5.2 Péréquation des personnes morales	47
4.5.3 Renforcement de la péréquation intercommunale (LRPFI)	48
4.5.4 Synthèse des dispositifs de péréquation intercommunale existants	49
4.5.5 Imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères	49
4.6 Synthèse	50
Bibliographie	52

Index des abréviations

ARE	Office fédéral du développement territorial
BMU	Bibliothèques et discothèques municipales
BGE	Bibliothèque de Genève
CAS	Centre d'action sociale
CJB	Conservatoire et jardin botaniques
DFIN	Direction financière
DRH	Direction des ressources humaines
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication
LOM	Logistique et manifestations
MAH	Musée d'art et d'histoire
MEG	Musée d'ethnographie
MHN	Muséum d'histoire naturelle
SAT	Service de décors de théâtre
SEC	Service culturel
SIS	Service d'incendie et de secours
SPC	Service de promotion culturelle
TC	Transports collectifs
TIM	Transport individuel motorisé
UCD	Unité de collecte des déchets
VVP	Voirie – Ville propre

Résumé

Contexte

La Ville de Genève fournit, dans des domaines variés, d'importantes prestations, dont profitent également les usagers qui résident en dehors de la Ville. Tant que les usagers externes ne participent pas proportionnellement au financement des prestations (par exemple à travers les billets d'entrée, une imposition sur le lieu de travail ou des contributions de leur commune de domicile), ils génèrent des charges de centre pour la Ville de Genève.

La présente étude vise à établir un état des lieux des prestations offertes par la Ville de Genève ainsi qu'à calculer, sur la base d'une méthodologie ayant déjà fait ses preuves (études pour les villes de Berne et Saint-Gall), les charges de centre qui s'y rapportent.

Pour les calculs des effets de débordements, les territoires suivants ont été considérés : canton de Genève, canton de Vaud, France voisine (départements de l'Ain et de Haute-Savoie) et Autres / Touristes. Afin de pouvoir répartir les charges sur les différents territoires considérés et calculer ainsi les débordements qu'ils génèrent, il a fallu établir pour chaque prestation, respectivement pour chaque service, une clé de répartition appropriée. Dans la présente étude, les clés de répartition qui s'appliquent sont issues des sources suivantes : statistiques sur les usagers, estimations sur la base d'un modèle de transport, analogies tirées de statistiques existantes, ou *best guess* (là où aucune donnée valable ni aucune analogie ne pouvait raisonnablement être établie).

Effets de débordements

Globalement, des effets de débordements pour un montant total de près de CHF 290 millions ont été constatés. Près de 60% de ce montant, soit environ CHF 170 millions, sont générés par les autres communes du canton de Genève. Des effets de débordements notables sont à relever dans les domaines suivants (voir également la figure à la page suivante):

- Culture et sport : La Ville de Genève entretient de nombreux musées et subventionne des institutions théâtrales et musicales dont la réputation dépasse les frontières de la Ville. Ces institutions ne sont ou ne peuvent être financées que dans une faible mesure par les billets d'entrée. La Ville de Genève met également à disposition d'importantes infrastructures sportives et soutient financièrement diverses manifestations au bénéfice d'usagers, respectivement de visiteurs, de toute la région.
- Transport et infrastructures publiques : Les infrastructures publiques municipales, comme les routes et les parcs, sont également dans une large mesure utilisées par les pendulaires de la région mais ne sont financées que par la Ville. En outre, le trafic génère des coûts externes dont la Ville souffre sensiblement (coûts de la santé et dégâts aux bâtiments à cause de la pollution de l'air, bruit lié au trafic).
- Sécurité publique : A travers la police et les pompiers municipaux, la Ville de Genève fournit d'importantes prestations dans le domaine de la sécurité publique qui ne sont que peu ou pas cofinancées par les communes avoisinantes.

- Des effets de débordements sont également constatés dans le domaine du social, bien que les prestations dans ce domaine soient avant tout fournies au bénéfice de la population de la Ville de Genève.

Dans la figure suivante, les résultats des estimations des effets de débordements sont présentés pour l'ensemble des services considérés, classés par département.

Figure 1 : Aperçu des débordements par service en 2013, en mios de CHF

Département / Service	La Ville paye (coûts nets du service)	La Ville devrait payer (part des coûts selon clé de répartition)	Total des débordements	Débordements selon les territoires			
				Communes GE	Canton VD	France voisine	Autres / touristes
Département des finances et du logement	5.7	3.0	2.7	2.7	0.0	0.0	0.0
Agenda 21 - subventions accordées + Fonds chômage	5.7	3.0	2.7	2.7	0.0	0.0	0.0
Département des constructions et de l'aménagement	52.3	22.4	29.9	17.3	4.1	7.8	0.6
Aménagement urbain et mobilité	12.4	5.5	7.0	4.2	0.9	1.7	0.1
Génie civil	39.9	17.0	22.9	13.1	3.2	6.1	0.5
Département de la culture et du sport	279.3	102.3	177.0	91.1	16.8	26.5	42.6
Service administratif et technique (SAT)*	11.2	4.1	7.0	3.7	1.1	1.0	1.2
Service culturel (SEC)*	66.3	25.8	40.5	29.8	4.0	5.4	1.3
Grand Théâtre de Genève	40.4	14.2	26.1	15.4	4.1	4.1	2.6
Conservatoire et jardin botaniques (CJB)	8.4	3.6	4.8	2.8	1.2	0.6	0.2
Musée d'art et d'histoire (MAH)	36.3	7.2	29.1	5.1	1.1	4.4	18.5
Musée d'ethnographie (MEG)	9.8	2.1	7.7	1.4	0.3	1.0	5.1
Muséum d'histoire naturelle (MHN)	19.8	4.6	15.3	4.2	1.0	4.6	5.6
Musée Ariana	4.1	0.5	3.6	0.3	0.0	0.1	3.1
Bibliothèques et discothèques mun. (BMU)	22.4	14.5	7.9	6.7	0.2	0.9	0.0
Bibliothèque de Genève (BGE)	18.5	5.9	12.6	4.8	2.5	1.0	4.3
Sports	42.2	19.7	22.4	17.0	1.3	3.6	0.6
Département de l'environnement urbain et de la sécurité	137.4	77.1	60.3	38.0	13.2	6.5	2.5
Incendie et secours	29.6	23.4	6.2	6.2	0.0	0.0	0.0
Sécurité et espaces publics	24.7	17.8	6.9	3.9	1.6	0.8	0.5
Logistique et manifestations	6.6	2.8	3.7	2.2	0.9	0.5	0.2
Voirie - Ville propre	37.1	16.0	21.1	12.5	5.2	2.6	0.9
Service des espaces verts	39.5	17.1	22.4	13.3	5.5	2.7	0.9
Département de la cohésion sociale et de la solidarité	188.5	167.6	20.9	19.2	0.0	1.6	0.0
Service de la petite enfance	94.2	87.6	6.6	5.7	0.0	1.0	0.0
Ecoles et institutions pour l'enfance	66.8	62.9	3.8	3.1	0.0	0.7	0.0
Direction social	13.2	6.3	6.9	6.8	0.0	0.0	0.0
Service de la jeunesse	14.3	10.7	3.6	3.6	0.0	0.0	0.0
Total	663.2	372.4	290.7	168.4	34.2	42.5	45.7

Charges de centre nettes

Pour parvenir aux charges de centre nettes sur la base des débordements, diverses adaptations doivent être effectuées. Dans une vision globale les éléments suivants sont à déduire des effets de débordements :

- La catégorie « Autres / Touristes » génère des débordements estimés à de près de CHF 45 mios. Cependant, ils ne sont pas considérés comme des charges de centres nettes.
- La fonction de centre génère également divers avantages pour la Ville de Genève. Ils ont été estimés, sur la base de valeurs minimales et maximales et par analogie avec d'autres études sur les charges de centre, dans une fourchette allant de CHF 14 à 26 mios.
- De l'autre côté, des « désavantages du site » pourraient également être pris en considération, comme par exemple les coûts externes du trafic, dont la partie attribuable aux « externes » a été estimée à environ CHF 17 mios. Ce montant n'est cependant pas compris dans les calculs de synthèse.
- Il existe également des effets réciproques, autrement dit des avantages que la population de la Ville de Genève tire des prestations d'autres communes sans en supporter entièrement le coût (ce sont donc quasiment des charges de centre générées dans d'autres communes). Ils sont estimés approximativement, sur la base de diverses études et statistiques, à environ CHF 33 mios.

Les charges de centre nettes atteignent ainsi entre CHF 180 mios et CHF 200 mios, comme le montrent les deux figures suivantes. Ceci équivaut à près de CHF 1'000.- par habitant de la Ville de Genève. Sur l'ensemble des charges de centre nettes, près des deux tiers se rapportent aux autres communes du canton de Genève, environ 14% au canton de Vaud et près de 20% à la France voisine.

Figure 2 : Charges de centre nettes selon le territoire en 2013, en mios de CHF

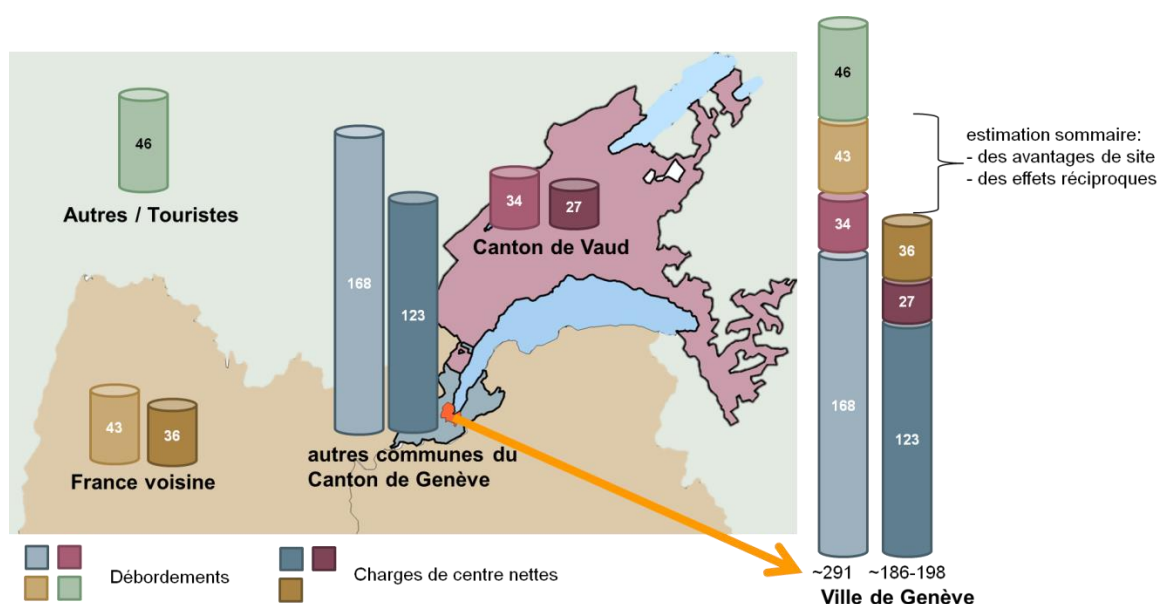


Figure 3 : Résultat total des charges de centre nettes de la Ville de Genève en 2013, en mios de CHF

	Total		Communes GE		Canton VD		France voisine		Autres / Touristes	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.
Débordements totaux	290.7		168.4		34.2		42.5		45.7	
- Autres / Touristes	-45.7	-45.7							-45.7	-45.7
- Avantages de site	-26.4	-14.1	-18.1	-9.7	-3.5	-1.8	-4.8	-2.6		
- Effets réciproques	-33.1	-33.1	-27.3	-27.3	-4.1	-4.1	-1.7	-1.7		
Charges de centre nettes	185.6	197.9	122.9	131.4	26.6	28.3	36.1	38.2		
en % (arrondi)	100%	100%	66%	66%	14%	14%	19%	19%		
par habitant CHF	969	1'033								

Les charges de centre nettes de la Ville de Genève sont difficilement comparables aux résultats d'autres villes parce que les conditions cadres, notamment la répartition des tâches et les systèmes de subventions cantonales, sont très différentes. Néanmoins, considérant la taille et la fonction de centre de la Ville de Genève, il n'est pas surprenant que le résultat soit légèrement au-dessus des quelques valeurs obtenues pour d'autres villes : pour Berne, les charges nettes ont été estimées dans une fourchette allant de CHF 400.- à 800.- par habitant dans les années 1995, 2003 et 2008. Pour Lausanne, les charges nettes ont été estimées à environ CHF 600.- par habitant (2001/2002) et pour Saint-Gall à CHF 460.- par habitant pour 2010.¹

Epilogue

L'état des lieux des charges de centre de la Ville de Genève a montré que les effets de débordements atteignent près de CHF 290 mios en 2013 ; en prenant les avantages de site et les effets réciproques en considération, le montant des charges de centre nettes atteint entre CHF 180 mios et CHF 200 mios, soit près de CHF 1'000.- par habitant. De ce montant, entre CHF 120 mios et CHF 135 mios sont générés par les autres communes du canton de Genève. Même en prenant en compte le bilan de la péréquation financière intercommunale en faveur de la Ville de Genève, qui atteint environ CHF 13 mios, CHF 110 mios à CHF 120 mios de prestations au bénéfice des autres communes du canton restent ainsi à découvert. De manière analogue, si l'on prend en considération l'imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères, le résultat pour la France voisine s'avère différent : le bilan y est alors plus ou moins équilibré.

Bien que les possibilités de correction des charges de centre ne fassent pas l'objet de la présente étude, nous souhaiterions attirer l'attention sur une étude de la Conférence tripartite

¹ Ecoplan (2011), *Zentrumslasten der Stadt St. Gallen 2010*, p. 57 et Ecoplan/Arn/Strecker (2010), *Financement et compensation des charges dans les agglomérations*, p. 95. La méthodologie de l'étude suivante n'est pas comparable car elle ne considère pas les bénéficiaires, mais uniquement les dépenses supplémentaires en comparaison avec le reste du canton : Ecoplan (2013), *Charges des centres urbains et charges particulières dans les agglomérations*.

sur les agglomérations (CTA) qui traite largement de la question. Concrètement, les possibilités suivantes y ont été évoquées² :

- Au niveau intercantonal :
 - Règlementation-cadre pour compensation intercantonale
 - Conventions de compensation concrètes
- Au niveau cantonal :
 - Bonus dans la péréquation des ressources
 - Indemnisation forfaitaire (par exemple sur la base d'enquêtes détaillées, statistiques d'utilisation, etc.)
 - Règlementation-cadre pour solutions intercommunales ou régionales
 - Instruments côté revenus : système fiscal, répartition des impôts
- Au niveau intercommunal / régional :
 - Compensation régionale des charges
 - Compensation forfaitaire horizontale des charges
 - Cotisations volontaires
 - "Echange naturel", compensation sous la forme de différentes prestations au sein de domaines différents

Dans le cas d'un renforcement du cofinancement des prestations sujettes à des effets de débordements à travers le canton, d'autres communes du canton de Genève, d'autres cantons ou la France voisine, il serait important de veiller à ce que le principe de l'équivalence fiscale offre également un droit de participation aux parties impliquées dans le financement (équivalence de compétence, financement et usage).

Notons enfin que la présente étude ne représente qu'une base de discussion des questions de répartition des tâches et de la péréquation des charges de centre de la Ville de Genève, le tout s'insérant dans le système actuellement en place, complexe mais également politique.

² Ecoplan/Arn/Strecker (2010), Financement et compensation des charges dans les agglomérations, chapitre 5.3.

1 Introduction

Une importante réforme sur une nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes a récemment été initiée. Parallèlement, le Conseil d'Etat envisage également de modifier les dispositifs de péréquation horizontaux entre communes. La Ville de Genève redoute que cette modification engendre d'importants préjudices financiers pour la Ville. Dès lors et afin de pouvoir donner sa place, dans un tel débat, à l'importance de la Ville et de ses prestations pour le canton de Genève et l'ensemble de la région, elle a mandaté Ecoplan afin d'établir une étude de référence sur les charges de centre de la Ville de Genève.

La Ville de Genève fournit, dans des domaines variés, d'importantes prestations dont profitent également les usagers qui résident en dehors de la Ville. Tant que les usagers externes ne participent pas proportionnellement au financement des prestations (par exemple à travers les billets d'entrée ou les contributions de leur commune de domicile), des charges de centre sont générées pour la Ville de Genève. C'est le cas dans plusieurs domaines des politiques publiques de la Ville, par exemple dans les domaines de la culture, du sport, de la circulation, des infrastructures publiques et de la sécurité publique.

La présente étude vise à établir un état des lieux des prestations offertes par la Ville de Genève ainsi qu'à calculer, sur la base d'une méthodologie ayant déjà fait ses preuves (études pour les villes de Berne, Saint-Gall), les charges de centre qui s'y rapportent.

Bien entendu, les charges de centre de la Ville de Genève ne doivent pas être considérées de manière isolée ; elles font partie d'un contexte global auquel il est nécessaire de donner sa place. Il est en particulier important de garder à l'esprit les éléments contextuels suivants lors de l'interprétation :

- Dans le cadre de la péréquation financière et de la compensation des charges actuelles, la Ville de Genève bénéficie d'un montant de près de CHF 13 millions.
- A travers sa fonction de centre, la Ville ne supporte pas seulement des charges supplémentaires, mais bénéficie également d'avantages de site dans la concurrence entre collectivités territoriales.
- De plus, les habitants de la Ville de Genève profitent également de prestations des communes avoisinantes et génèrent aussi, pour ainsi dire, des « charges de centre » dans ces communes voisines.

Le présent rapport est structuré de la manière suivante :

- Dans le chapitre 2, la méthodologie utilisée ainsi que la méthode de calcul des charges de centre sont présentées en détail.
- Le chapitre 3 propose un aperçu des débordements des divers services, respectivement des prestations de la Ville de Genève dans son ensemble ainsi que par département.
- Dans le chapitre 4 sont présentés les résultats du calcul des charges de centre dans leur contexte global ; simultanément y sont discutés des aspects liés à la péréquation finan-

cière et à la compensation des charges dans le canton, aux avantages de site ainsi qu'aux effets réciproques. La synthèse finale résumant les résultats de l'étude s'y trouve également.

Pour permettre à ce rapport de rester synthétique, plusieurs détails liés à la méthodologie, à l'estimation des clés de répartition ainsi qu'au calcul des charges de centre ont été placés en annexe.

Nous souhaiterions enfin remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des départements de l'administration de la Ville de Genève qui ont, par leurs précieux apports et contributions, participé à la présente étude. Soulignons en particulier la collaboration de Madame Valentina Wenger-Andreoli et de Monsieur Philippe Krebs, du Département des finances et du logement et de Madame Carine Bachmann, du Département de la culture et du sport. Notons enfin que le rapport est le résultat d'une étude indépendante et reflète l'opinion de l'équipe de projet, laquelle ne recoupe pas nécessairement celle du mandant.

2 Méthodologie

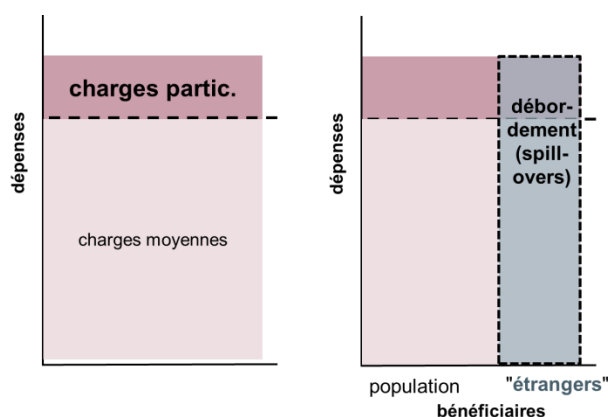
2.1 Terminologie et délimitation de l'étude

La problématique des charges de centre des grandes villes est sans cesse discutée en Suisse. Les termes qui s'y rapportent n'allant pas toujours de soi, ceux considérés comme les plus importants sont définis ci-dessous, en lien avec la délimitation du champ de l'étude :

- Les **charges de centre** sont des prestations fournies par le centre (la ville) dont les *usagers étrangers à la ville profitent* sans en indemniser totalement le coût. On parle ici du phénomène de débordement (« spillover », par exemple les offres culturelles au bénéfice des habitants d'autres communes dont les coûts ne peuvent pas être entièrement couverts par les billets d'entrée, et qui nécessitent donc un financement des pouvoirs publics).
- Les charges de centre ne représentent qu'une partie des **dépenses (ou charges) supplémentaires des centres urbains**. Ne sont pas incluses les « charges particulières » *en faveur de la population de la ville* que les villes assument en raison de caractéristiques structurelles, notamment la structure démographique.³

Cette distinction entre charges de centre et dépenses (ou charges) supplémentaires des centres urbains est représentée graphiquement par la Figure 2-1. La présente étude porte uniquement sur les charges de centre, respectivement les débordements (surface grise dans la figure).

Figure 2-1 : Charges de centre vs. charges particulières des centres urbains



³ Cf. Ecoplan (2013), Zentrums- und Sonderlasten in Agglomerationen. Grundlagenstudie im Rahmen des Monitorings urbaner Raum Schweiz. Cette étude, dans le cadre du Monitoring de l'espace urbain, adopte cette optique des charges particulières des villes-centres.

En outre, les définitions et précisions suivantes sont importantes à considérer eu égard à la méthodologie :

- Les « **avantages de site** » sont pris en compte de façon globale (réduction des charges par un pourcentage forfaitaire, comme cela a été effectuée pour d'autres études, dont Saint-Gall et Berne) : ce sont les avantages économiques et recettes fiscales pour la Ville de Genève induits par des dépenses de visiteurs en Ville de Genève (p.ex. pour des consommations).
- Les **effets réciproques**, autrement dit les avantages issus des communes périphériques dont profitent les habitants de la Ville (donc l'inverse des charges de centre), sont également pris en compte de façon globale.
- Les **nuisances** dans le domaine de l'environnement (bruit, pollution) engendrées par les visiteurs (notamment par le trafic pendulaire) sont prises en compte par des estimations basés sur des études sur les coûts externes.⁴
- Les charges sont calculées selon les **coûts moyens** par utilisateur (client, personne, etc.) et non pas selon le coût marginal (coûts supplémentaire pour la Ville en comparaison à une situation sans débordement). Cette méthode est appliquée dans d'autres contextes également.

Les charges des centres sont à placer dans le **contexte** du système de fiscalité et de péréquation ainsi que de la répartition des tâches ; afin de pouvoir tirer des conclusions pertinentes, il faut donc tenir compte :

- de la répartition des recettes des personnes physiques et morales ;
- des différents éléments des systèmes de péréquation ;
- des dédommagements des charges des centres existantes ;
- de l'imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères ;
- des paiements facultatifs de communes de l'agglomération.

2.2 Territoires considérés

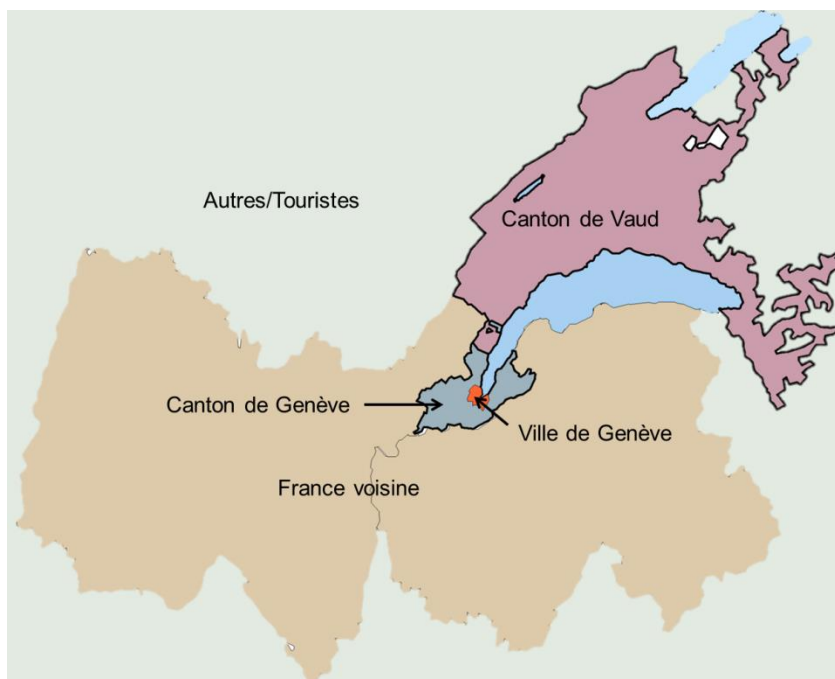
Dans le cadre de la péréquation financière intercommunale, l'intérêt se porte avant tout sur les prestations que la Ville de Genève fournit au bénéfice d'autres communes du canton de Genève. Ces prestations sont également les plus pertinentes en matière de rétribution des prestations de centre.

En dehors du canton de Genève, on constate des liens étroits avec le canton de Vaud, pour des raisons purement géographiques. Ceci vaut également pour les deux départements frontaliers français de l'Ain et de Haute-Savoie. La population de ces régions profite elle aussi des prestations de la Ville de Genève (par exemple des offres culturelles ou sportives).

⁴ Cf. Ecoplan (2014), Externe Effekte des Verkehrs 2010. Monetarisierung von Umwelt-, Unfall- und Gesundheits-effekten. Schlussbericht. Bern.

Les usagers d'origine externe aux territoires susmentionnés sont regroupés dans la catégorie « Autres/Touristes ». Celle-ci intègre aussi bien les usagers du reste de la Suisse (exceptés donc les cantons de Genève et de Vaud) que ceux provenant de l'étranger (sans la France voisine). De plus amples précisions sur cette catégorie se trouvent au chapitre 4.1.

Figure 2-2 : Régions prises en considération



L'ensemble des explications et calculs repose ainsi sur le découpage territorial suivant:

- Ville de Genève
- Autres communes du canton de Genève
- Canton de Vaud
- France voisine
- Autres/Touristes

2.3 Sélection des services et prestations avec débordements

L'administration de la Ville de Genève, respectivement les services qui la composent, fournissent des prestations au bénéfice de la population de la commune. Il existe toutefois diverses prestations qui ne concernent pas uniquement la population de la Ville de Genève, mais également la population de l'ensemble du canton, les Vaudois, les personnes venant de France voisine ainsi que d'autres régions plus éloignées. Ceci vaut en particulier pour les domaines de la culture et du sport, pour les infrastructures liées aux routes et à leur entretien ainsi que pour les espaces publics, mais aussi pour les prestations dans les domaines de la

sécurité et du sauvetage (pompiers, police) tout comme pour les offres dans le domaine du social.

En collaboration avec les départements de la Ville, des estimations ont été établies pour chaque service afin de déterminer si certaines unités étaient touchées par des débordements dans la fourniture de leurs prestations et, le cas échéant, lesquelles. La liste de l'ensemble des estimations se rapportant aux prestations, respectivement aux services et unités qui les fournissent, se trouve en annexe A1.

2.4 Calculs des effets de débordements

a) Procédure générale

En général, on considère les prestations de la Ville de Genève qui comportent des débordements et font partie des charges du centre urbain *par service* et non pas par politique publique. Ceci correspond à la logique des comptes par service de la Ville de Genève et garantit une plus grande régularité dans la comptabilisation.

Des comptes par service 2013 de la Ville de Genève⁵ sont retenus toutes les charges et revenus des services considérés.⁶ Toutes les prestations centrales fournies par d'autres services et intégrées au total des charges (par ex. amortissements, coûts d'entretien, coûts d'intérêts comptables) sont comprises – par imputations internes – dans ces charges.⁷ La méthodologie part du principe qu'il n'existe pas d'autres coûts non comptabilisés ayant un lien direct avec la fourniture des prestations et qui devraient être imputés aux services concernés.⁸

Pour chaque service qui comporte des prestations avec débordements, les données établies sont reportées dans un formulaire de saisie (cf annexe A7). Les étapes de calculs des débordements sont présentées par la Figure 2-3 ci-après.

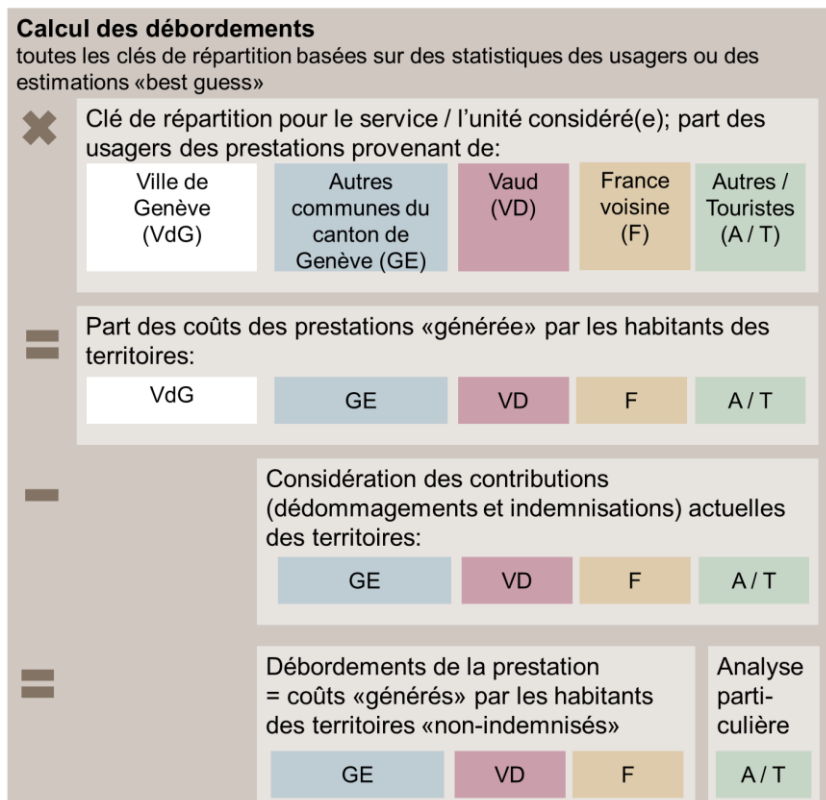
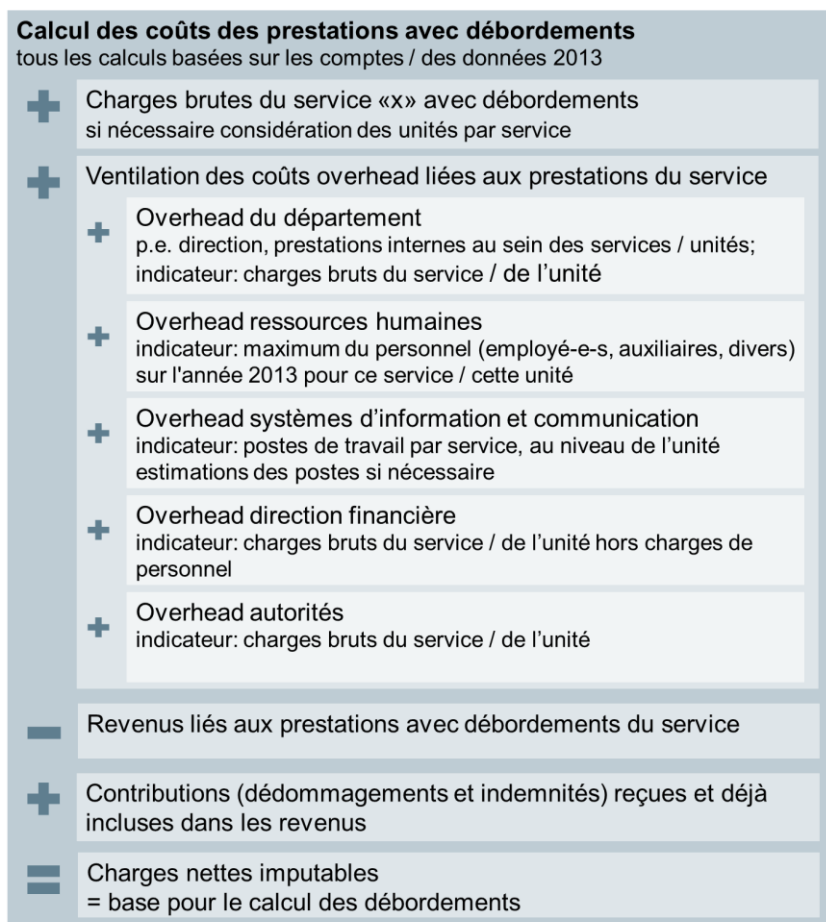
⁵ Ville de Genève, Département des finances et du logement (2014), Comptes budgétaires 2013.

⁶ On s'intéresse ici aux coûts moyens et non aux coûts marginaux des charges de centre, puisqu'il existe dans de nombreux domaines une part importante de coûts fixes qui ne doivent pas seulement être pris en charge par les résidents du centre, mais aussi par les bénéficiaires externes.

⁷ Ces charges des prestations centrales fournies par d'autres services sont incluses dans les comptes suivants : Amortissements : 330, 331, 332 ; Coûts d'entretien : 314, 315 ; Coûts d'intérêts comptables : 390.

⁸ Les revenus du compte 461 « Immeubles du patrimoine administratif » correspondent avec un compte de contre-écritures liées aux charges.

Figure 2-3 : Etapes de calcul des effets de débordements



En principe, le calcul des débordements s'effectue en deux étapes:

- Au cours de la première étape, les coûts des prestations avec débordements sont établis. Comme indiqué dans la figure ci-dessus, de ce premier calcul résultent les charges brutes des services avec débordements, conformément aux comptes 2013 de la Ville. A ces charges brutes sont ajoutés les coûts « overhead » liés à la fourniture de ces prestations (cf. commentaire à la section suivante), alors que les revenus y sont soustraits. Afin d'éviter une double comptabilisation, les éventuels dédommagements et contributions déjà pris en considération dans les revenus y sont enfin ajoutés.⁹
- Au cours de la seconde étape, on calcule les débordements de manière à pouvoir répartir, sur la base des clés de répartition existantes ou estimées pour cette étude, les charges nettes imputables sur les différents territoires que sont la Ville de Genève, le canton de Genève, la France voisine, le canton de Vaud ainsi que ceux regroupés sous « Autres/Touristes ». Des parts de coûts respectives sont alors déduits les éventuels dédommagements et contributions déjà versés. Il en résulte ainsi les coûts « non-indemnisés » générés par les habitants des territoires externes à la Ville de Genève.

b) Ajustement des charges brutes : prise en considération des coûts « overhead »

L'étape la plus importante lors de l'ajustement de la base de coûts pour le calcul des débordements est la prise en considération des coûts « overhead » liés à la fourniture des prestations. Les prestations (administratives) générales et centrales de la Ville, qui bénéficient à tous les services, comme par exemple le Conseil municipal ou l'administration des finances, sont désignées comme charges dites « overhead ». Ces dernières sont générées d'une part au niveau des départements et d'autre part au niveau de l'ensemble de la Ville. Elles sont réparties et ajoutées aux charges des prestations des services. Comme indiqué dans la figure précédente, les coûts « overhead » suivants sont considérés et répartis entre les services en fonction de la méthode la plus pertinente :

⁹ Les subventions et indemnités obtenues sont à déduire des coûts nets des prestations de centre. Il sera donc indiqué si et dans quelle mesure la Ville a obtenu, pour les prestations concernées, des subventions ou indemnités de la Confédération, d'autres communes ou d'autres cantons en 2013. Les comptes concernés par les dédommagements/indemnités de la Confédération sont : 450, 460 ; ceux du canton de Genève : 451 (pas de contributions des autres cantons) ; et ceux des communes genevoises : 452. Pour quelques services, il y a des subventions acquises (460, 461, 469) et des subventions accordées (360, 361) simultanément. Dans ce cas, une vérification avec les services est nécessaire.

Les contributions du fonds intercommunal seront indiquées spécifiquement et distribuées à tous les bénéficiaires cantonaux. Le fonds intercommunal est exclusivement financé par les communes genevoises dont la Ville de Genève, qui contribue à env. 50% (CHF 11.2 mios sur CHF 23 mios en 2013). Sur les CHF 15 mios versés pour l'ensemble des prestations intercommunales, la Ville de Genève touche CHF 3.9 mios. Néanmoins, pour l'analyse des charges de centre, il ne faut pas mélanger les aspects de la péréquation financière et la compensation des charges par les moyens du système de la péréquation financière. Par conséquent, tous les flux du système de péréquation financière qui sont centralement comptabilisés à la direction financière sont exclus de l'analyse présente. Dans l'évaluation globale des charges de centre de la Ville de Genève, il est nécessaire de mettre ces contributions du fonds intercommunal en perspective de l'entier du système de la péréquation financière genevois.

- Overhead du département : charges nettes de la direction, prestations internes au sein des services/unités, réparties en fonction des charges brutes du service / de l'unité conformément aux comptes 2013.¹⁰
- Overhead Ressources humaines : charges nettes de la Direction des ressources humaines (DRH) réparties selon le maximum du personnel (employé-e-s, auxiliaires, divers) sur l'année 2013 pour le service / l'unité en question, d'après une évaluation ad hoc de la DRH.
- Overhead Systèmes d'information et communication : charges nettes de la direction des systèmes d'information et communication (DSIC) réparties selon les postes de travail par service / unité, d'après une évaluation ad hoc de la DSIC.¹¹
- Overhead Direction financière : charge nettes de la direction financière (DFIN) réparties selon les charges brutes du service / de l'unité, hors charges de personnel.¹²
- Overhead Autorités : charges nettes des autorités réparties selon les charges brutes du service / de l'unité.

Un aperçu des coûts « overhead » se trouve en annexe A2.

c) Calcul des débordements : utilisation de clés de répartition

Afin de pouvoir ventiler les charges nettes imputables sur les différents territoires considérés et de calculer ainsi les débordements qu'ils génèrent, il a fallu établir pour chaque prestation, respectivement pour chaque service, une clé de répartition appropriée. Dans la présente étude, les clés de répartition qui s'appliquent sont issues des sources suivantes :

- Statistiques sur les usagers : données existantes sur l'origine des usagers de prestations publiques, par exemple théâtres, musées, installations sportives. Afin de couvrir le spectre des prestations de certains services, une combinaison de statistiques sur les usagers a parfois été appliquée.
- Estimations sur la base d'un modèle de transport : pour le calcul des débordements liés aux infrastructures routières, un modèle de transport existant a été exploité par une société externe (cf. annexe A4).
- Analogies tirées de statistiques existantes : la statistique sur les pendulaires a par exemple permis d'établir la clé de répartition appliquée à l'utilisation de l'espace public (cf. annexe A5).

¹⁰ Pour les services au sein desquels on ne prend en considération que des unités isolées, les coûts nets de la direction des services sont de surcroît répartis sur les unités en fonction de la même logique. Précision : les autres coûts « overhead » généraux auraient dû être reportés sur les directions, mais cela n'a pas été effectué. Environ 5% des coûts « overhead » généraux n'ont de ce fait pas été inclus dans le coût des prestations concernées par des débordements.

¹¹ Des données détaillées de manière appropriée ne sont pas toujours disponibles pour chaque service / unité. Selon la disponibilité des données, c'est soit le personnel, soit les charges brutes des services / unités qui ont été utilisés comme indicateur.

¹² Il s'agit donc de l'ensemble des charges du service / de l'unité, hors positions 30 des comptes 2013.

- *Best guess* : là où aucune donnée valable ni aucune analogie ne pouvait raisonnablement être établie sur la base de statistiques existantes, une clé de répartition a été fixée de manière indépendante, en collaboration avec l'administration et selon le principe de prudence.






Un aperçu de l'ensemble des clés de répartition utilisées se trouve en annexe A3.

2.5 Calculs des charges de centre nettes

Pour parvenir aux charges de centre nettes sur la base des débordements, diverses adaptations doivent être effectuées (pour plus de précisions sur les différents points mentionnés ci-dessous, voir les paragraphes correspondants au chapitre 4):

- La catégorie « Autres / Touristes » est certes considérée comme génératrice de débordements, mais elle n'est pas perçue comme charges de centre, au sens strict du terme.
- La fonction de centre génère également divers avantages pour la Ville de Genève, qui, dans un souci de vision d'ensemble, sont à retrancher aux charges de centre.
- Il existe également des effets réciproques, autrement dit des avantages que la population de la Ville de Genève tire des prestations d'autres communes sans en supporter entièrement le coût (ce sont donc quasiment des charges de centre générées dans d'autres communes). Ces avantages sont eux aussi à déduire si l'on souhaite conserver une vision globale.
- En outre, le résultat de la péréquation financière cantonale ainsi que le bénéfice de l'imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères sont également à prendre en considération, même s'ils ne sont pas directement liés aux charges de centre. Il s'agit ici essentiellement de la répartition des ressources et, dans une moindre mesure, de la répartition des charges.

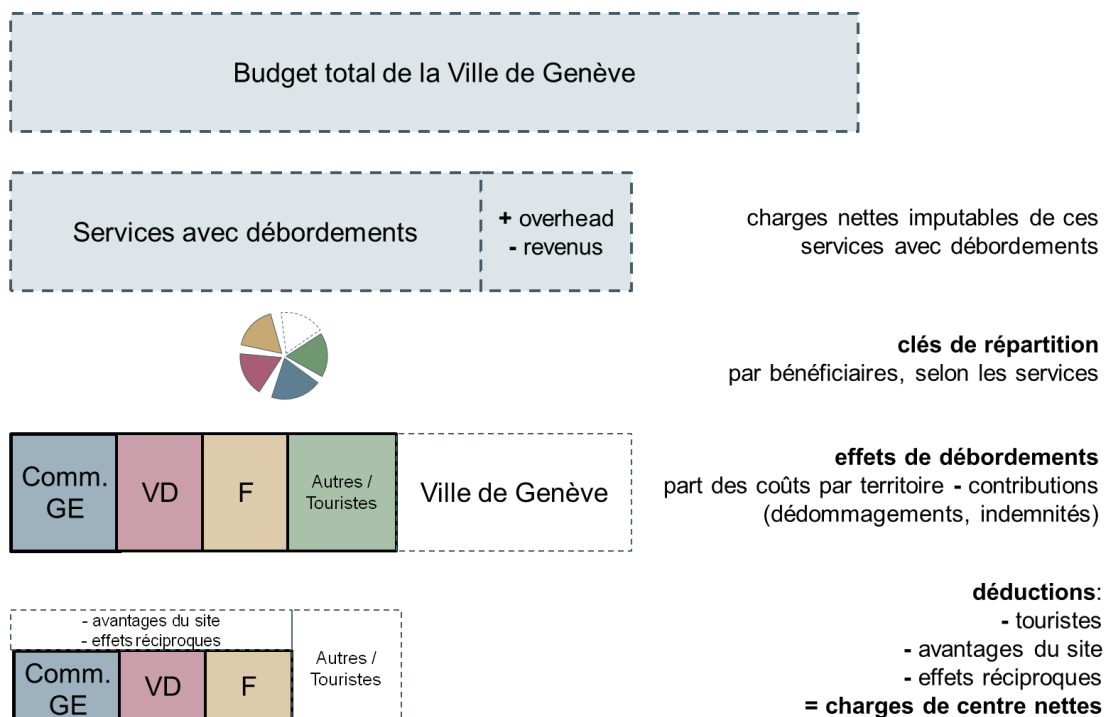
Figure 2-4 : Procédé de calcul des charges de centre nettes

	Débordements totaux	→ chap. 3
	Autres / Touristes	→ chap. 4.1
	Avantages de site	→ chap. 4.2.1
	Effets réciproques	→ chap. 4.3
	Charges de centres nettes	→ chap. 4.4

2.6 Récapitulatif de la méthodologie

Le récapitulatif de la méthodologie décrite aux sections précédentes présente succinctement les étapes grâce auxquelles on parvient à passer du budget total de la Ville de Genève aux charges de centre nettes. Ces étapes sont illustrées et résumées par la figure ci-dessous.

Figure 2-5: Récapitulatif de la méthodologie



3 Résultats des débordements

Dans ce chapitre, les résultats des calculs des débordements sont représentés selon la méthodologie du chapitre 2.

Important : Dans cette partie, il ne s'agit pas encore d'une analyse globale. Les chiffres n'indiquent que les effets de débordements. Ce chapitre ne tient pas compte des autres aspects nécessaires à une vision exhaustive, en particulier les offres touristiques (paragraphe 4.1), les avantages de site de la Ville de Genève liés à la fonction de centre (paragraphe 4.2), les effets réciproques (paragraphe 4.3) et le résultat de la péréquation financière et de la compensation des charges en vigueur (paragraphe 4.5).

3.1 Aperçu des résultats

La Figure 3-1 offre un aperçu des débordements pour l'ensemble des services qui sont concernés. La figure est à interpréter de la manière suivante :

- Dans la première colonne sont représentés les départements, respectivement les services.
- La deuxième colonne indique les coûts nets des services. Ces derniers montrent combien la Ville de Genève doit payer pour chaque service après déduction des revenus, auxquels appartiennent également les éventuelles contributions.
- La troisième colonne montre, sur la base de la clé de répartition, ce que la Ville de Genève devrait en principe payer pour le service correspondant si les usagers des prestations des autres communes supportaient eux-mêmes la part des coûts qu'ils génèrent.
- Dans la quatrième colonne se trouve le total des débordements par service. Ceci correspond aussi bien à la somme des débordements pour les différents territoires (communes du canton de Genève, Vaud, France voisine et autres / touristes) qu'à la différence entre les coûts nets par service et la part des coûts de la Ville de Genève selon la clé de répartition.
- Dans les quatre dernières colonnes se trouvent les débordements par territoire.
- Les lignes indiquent les services et la somme par département.

De cette vue d'ensemble peuvent être tirés les constats principaux suivants :

- Globalement, des domaines de prestations pour un montant total de CHF 660 millions se trouvent partiellement concernés par des débordements. Dans ces domaines de prestations, les débordements pour lesquels la Ville de Genève n'obtient pas de compensation

complète atteignent près de CHF 290 mios. Ceci correspond à environ 25% du budget total de la Ville de Genève pour 2013, et à plus de CHF 1'500.- par habitant de la Ville.¹³

- De l'ensemble des débordements, environ CHF 168 mios ou 58% reviennent au reste de la population du canton de Genève. Les habitants du canton de Vaud génèrent près de CHF 34 mios de débordements, la France voisine CHF 43 mios, les autres territoires ainsi que les touristes CHF 46 mios.
- Plus de 60% des débordements, soit CHF 177 mios, sont générés dans le domaine de la culture et du sport. Les autres débordements concernent principalement le trafic, l'entretien des espaces publics et la sécurité (Départements des constructions et de l'aménagement ainsi que de l'environnement urbain et de la sécurité).

¹³ Les charges brutes de la Ville de Genève en 2013 (CHF 1'257.7 mios) atteignaient, sans recapitalisation des caisses de pensions et de prévoyance (CHF 119.5 mios), CHF 1'138.2 mios. Selon L'OFS, la population permanente de la Ville de Genève en 2013 atteignait 191'557 personnes.

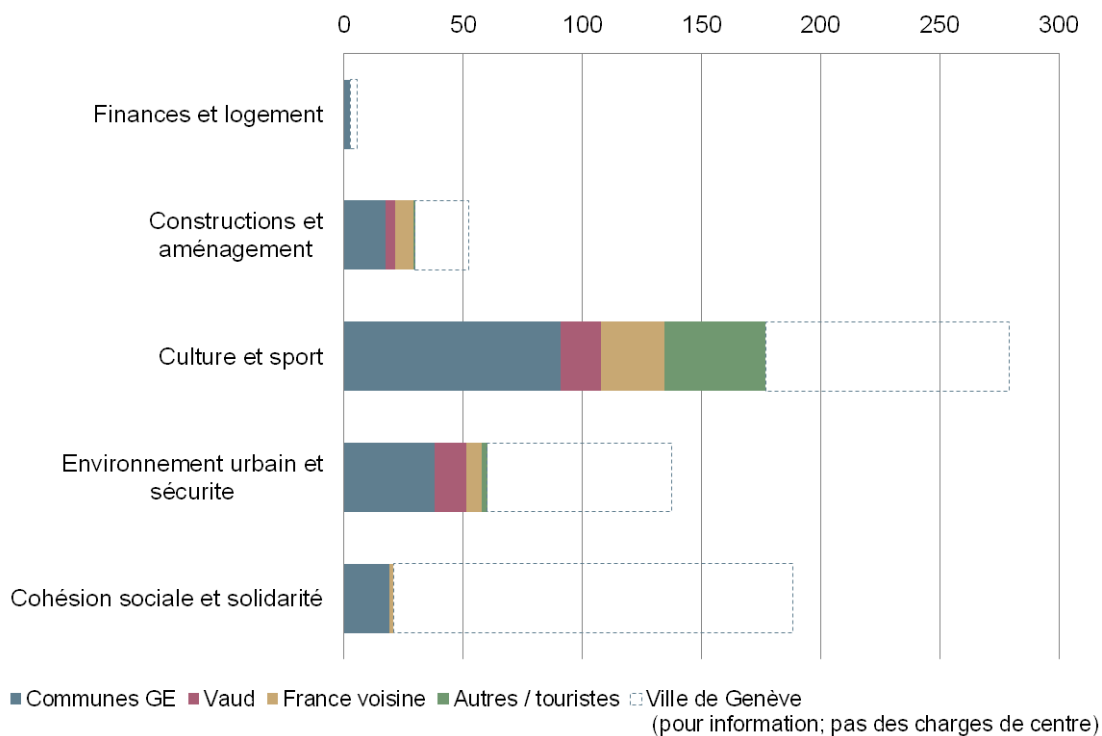
Figure 3-1 : Aperçu des débordements par service en 2013, en mios de CHF

Département / Service	La Ville paye (coûts nets du service)	La Ville devrait payer (part des coûts selon clé de répartition)	Total des débordements	Débordements selon les territoires			
				Communes GE	Canton VD	France voisine	Autres / touristes
Département des finances et du logement	5.7	3.0	2.7	2.7	0.0	0.0	0.0
Agenda 21 - subventions accordées + Fonds chômage	5.7	3.0	2.7	2.7	0.0	0.0	0.0
Département des constructions et de l'aménagement	52.3	22.4	29.9	17.3	4.1	7.8	0.6
Aménagement urbain et mobilité	12.4	5.5	7.0	4.2	0.9	1.7	0.1
Génie civil	39.9	17.0	22.9	13.1	3.2	6.1	0.5
Département de la culture et du sport	279.3	102.3	177.0	91.1	16.8	26.5	42.6
Service administratif et technique (SAT)*	11.2	4.1	7.0	3.7	1.1	1.0	1.2
Service culturel (SEC)*	66.3	25.8	40.5	29.8	4.0	5.4	1.3
Grand Théâtre de Genève	40.4	14.2	26.1	15.4	4.1	4.1	2.6
Conservatoire et jardin botaniques (CJB)	8.4	3.6	4.8	2.8	1.2	0.6	0.2
Musée d'art et d'histoire (MAH)	36.3	7.2	29.1	5.1	1.1	4.4	18.5
Musée d'ethnographie (MEG)	9.8	2.1	7.7	1.4	0.3	1.0	5.1
Muséum d'histoire naturelle (MHN)	19.8	4.6	15.3	4.2	1.0	4.6	5.6
Musée Ariana	4.1	0.5	3.6	0.3	0.0	0.1	3.1
Bibliothèques et discothèques mun. (BMU)	22.4	14.5	7.9	6.7	0.2	0.9	0.0
Bibliothèque de Genève (BGE)	18.5	5.9	12.6	4.8	2.5	1.0	4.3
Sports	42.2	19.7	22.4	17.0	1.3	3.6	0.6
Département de l'environnement urbain et de la sécurité	137.4	77.1	60.3	38.0	13.2	6.5	2.5
Incendie et secours	29.6	23.4	6.2	6.2	0.0	0.0	0.0
Sécurité et espace publics	24.7	17.8	6.9	3.9	1.6	0.8	0.5
Logistique et manifestations	6.6	2.8	3.7	2.2	0.9	0.5	0.2
Voirie - Ville propre	37.1	16.0	21.1	12.5	5.2	2.6	0.9
Service des espaces verts	39.5	17.1	22.4	13.3	5.5	2.7	0.9
Département de la cohésion sociale et de la solidarité	188.5	167.6	20.9	19.2	0.0	1.6	0.0
Service de la petite enfance	94.2	87.6	6.6	5.7	0.0	1.0	0.0
Ecoles et institutions pour l'enfance	66.8	62.9	3.8	3.1	0.0	0.7	0.0
Direction social	13.2	6.3	6.9	6.8	0.0	0.0	0.0
Service de la jeunesse	14.3	10.7	3.6	3.6	0.0	0.0	0.0
Total	663.2	372.4	290.7	168.4	34.2	42.5	45.7

* Remarque : Pour le SAT sont incluses l'unité Art et culture admin. et l'unité Scènes culturelles. Au SEC sont ajoutés l'unité Ateliers de décors de théâtre du SAT et les comptes 35/36 de la Direction de la culture et du sport et du SPC (voir annexe A3).

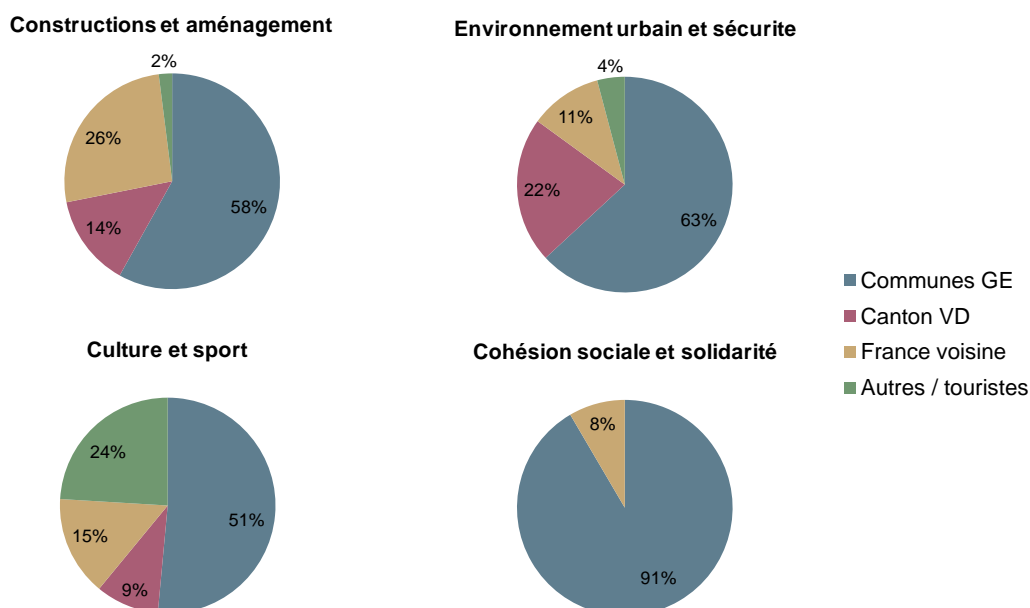
Les figures suivantes présentent graphiquement les débordements par département et par territoire, aussi bien absolus qu'en pourcentage.

Figure 3-2 : Débordements par département en 2013, différenciés selon le territoire, en mios de CHF



Débordements totaux par département	Communes GE	Canton VD	France voisine	Autres / Touristes	Ville de Genève
Finances et logement	3	-	-	-	3
Constructions et aménage	30	4	8	1	22
Culture et sport	177	17	27	43	102
Environnement urbain et s	60	13	7	2	77
Cohésion sociale et solida	21	0	2	-	168
Total	291	34	43	46	372

Figure 3-3 : Débordements par département en 2013, différenciés selon le territoire, en pourcents



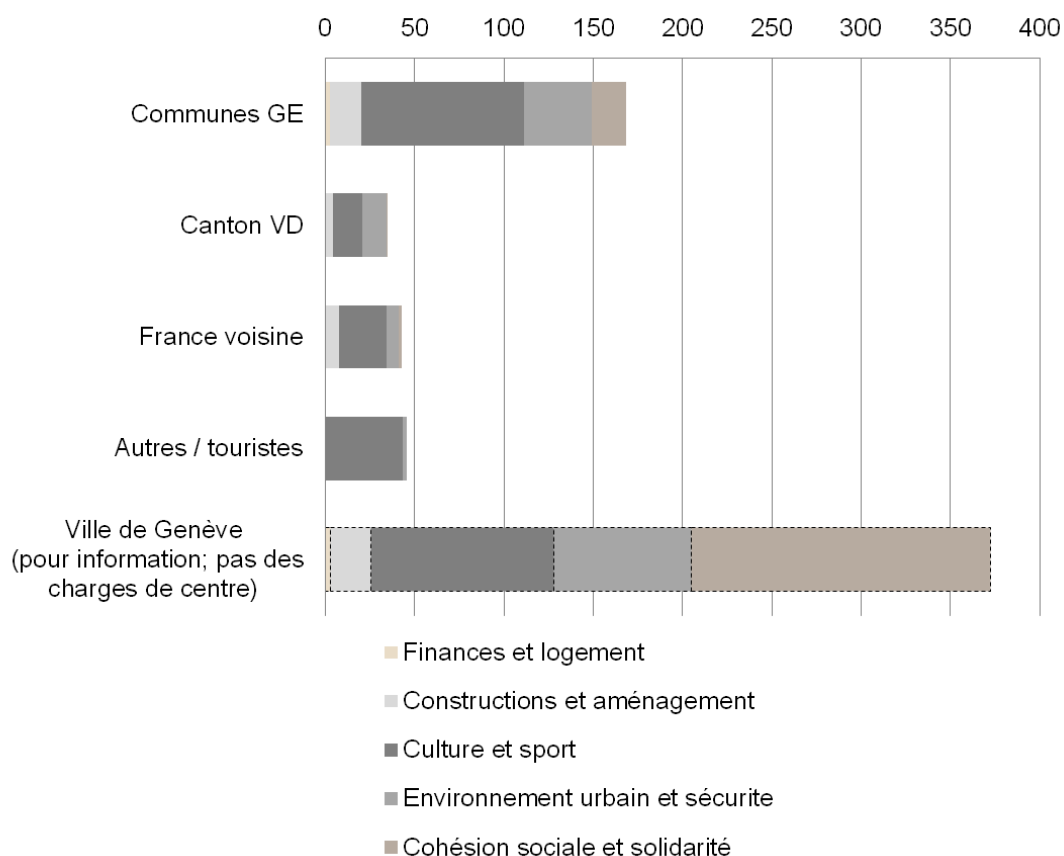
Remarque : Au sein du Département des Finances et du Logement, l'ensemble des débordements est généré par les communes du canton de Genève.

Dans la figure 3-2 présentée précédemment, les débordements sont notamment comparés aux coûts que la Ville de Genève devrait supporter selon la clé de répartition qui s'applique. En moyenne, si l'on considère toutes les prestations avec débordements de l'ensemble des départements, la Ville de Genève ne devrait supporter, dans une situation de financement complet par l'usager, que 56% des coûts qui sont actuellement à sa charge. La situation la plus extrême se présente au Département de la culture et du sport. Les prestations de ce Département, dont le montant s'élève à près de CHF 280 mios, sont fournies – selon les statistiques sur les usagers – pour près des deux tiers au bénéfice d'usagers extérieurs. Autrement dit, un tiers seulement des prestations de la Ville de Genève dans les domaines de la culture et du sport bénéficie aux habitants de la Ville de Genève. La situation est par contre différente en ce qui concerne le Département de la cohésion sociale et de la solidarité, où 90% des prestations sont fournies au bénéfice de la population de la Ville de Genève. La part des débordements y est de ce fait nettement plus faible.

La structure des usagers et, de ce fait, le territoire auquel les débordements sont attribués diffèrent selon les départements : dans tous les départements, c'est la population des autres communes du canton de Genève qui, en dehors de la population de la Ville de Genève, profite le plus des prestations de la Ville (cf. Figure 3-3). Leur part des débordements est supérieure à 50% dans tous les départements, et s'avère particulièrement élevée dans le département de la cohésion sociale et de la solidarité (plus de 90%).

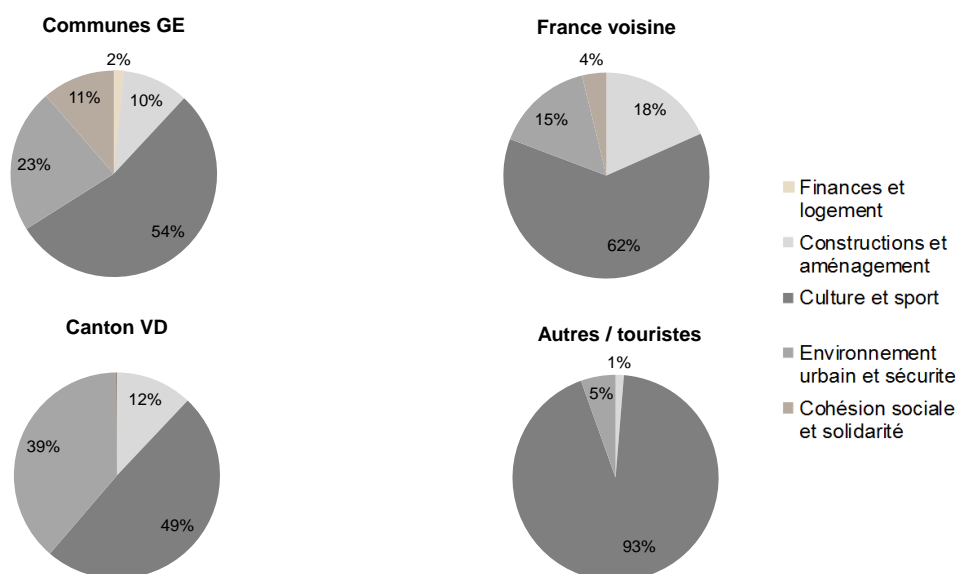
Les usagers issus du canton de Vaud et des départements de France voisine profitent surtout, en dehors des prestations dans les domaines de la culture et du sport, des prestations du Département de l'environnement urbain et de la sécurité ainsi que de celles du Département des constructions et de l'aménagement (cf. Figure 3-4).

Figure 3-4 : Débordements par territoire en 2013, différenciés selon le département, en mios de CHF



	Prestations totales par territoire	Finances et logement	Constructions et aménagement	Culture et sport	Environnement urbain et sécurité	Cohésion sociale et solidarité
Communes GE	168	3	17	91	38	19
Canton VD	34	-	4	17	13	0
France voisine	43	-	8	27	7	2
Autres / touristes	46	-	1	43	2	-
Ville de Genève	372	3	22	102	77	168
Total	663	6	52	279	137	188

Figure 3-5 : **Débordements par territoire en 2013, différenciés par département, en pourcents**



3.2 Département des finances et du logement

Au sein du Département des finances et du logement, il n'existe presque aucune prestation concernée directement par des débordements. Le département revêt quasiment exclusivement un caractère de prestataire de services internes à l'administration municipale. Le Département comprend notamment les postes en charge de la gestion du personnel (Direction ressources humaines), ceux en charge de l'acquisition et de l'entretien des moyens d'information et de communication (Direction Systèmes d'information et communication) ainsi que le traitement central des finances de la ville (Direction financière). Les coûts de ces directions sont, comme représenté dans la Figure 2-3, répartis en tant que coûts Overhead à travers l'ensemble des services, respectivement des unités de l'ensemble des départements, et sont donc indirectement imputés aux charges de centre.¹⁴

Dans ce département, les effets de débordements ne sont directement générés qu'à travers les subventions accordées par le service Agenda 21 ainsi que par le Fonds chômage. Le Service Agenda 21 – Ville durable est chargé de la politique municipale en matière de développement durable. Grâce au Fonds chômage, des projets novateurs sont soutenus visant à l'insertion socioprofessionnelle de toute personne en recherche d'emploi. La clé de répartition se base sur les données disponibles sur l'origine des bénéficiaires du fonds de chômage.

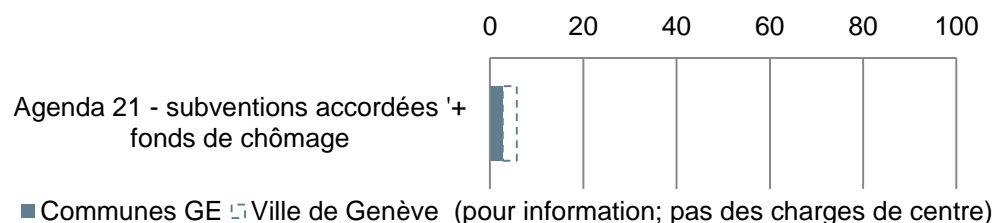
¹⁴ En revanche, l'ensemble des coûts engendrés par le prélèvement d'impôts et de taxes ont été exclus de l'étude.

Figure 3-6 : Service/unité avec débordements au Département des finances et du logement

Service/Unité	Clé de répartition
Agenda 21 (subventions accordées) et fonds de chômage	Bénéficiaires du fonds de chômage

Les effets de débordements du service Agenda 21 et du Fonds chômage s'élèvent à CHF 2.7 mios et reviennent uniquement à la population du reste du canton de Genève. Ils correspondent à près de 50% des prestations de ce service.

Figure 3-7 : Débordements dans le Département des finances et du logement en 2013, en mios de CHF



Remarque : Pour le montant des débordements évalués, consulter le tableau en page 22 (Figure 3-1).

3.3 Département des constructions et de l'aménagement

Une grande partie des prestations offertes par le Département des constructions et de l'aménagement ne bénéficie qu'à la population de la Ville de Genève. C'est pourquoi il n'existe pas de débordements au sein des services « Urbanisme », « Direction du patrimoine bâti » et « Energie ».

La situation est différente pour le service « Aménagement urbain et mobilité » et en partie également pour le service « Génie civil ». Les routes municipales, pour lesquelles l'unité « Routes et ouvrages d'art » finance l'entretien et l'exploitation, sont également partiellement utilisées par des usagers externes. Il en va de même pour l'infrastructure des transports publics, dont ne bénéficient pas seulement les habitants de la Ville de Genève. La clé de répartition se fonde ici sur l'évaluation d'un modèle de transport généré spécialement pour cette étude, et qui permet de rendre compte de l'origine des usagers de la route (cf. explications en annexe A4). Les parts des usagers du service « Aménagement urbain et mobilité » ont été déterminées de la même manière. Ce service s'occupe de la conception et du développement des études et projets dans le domaine de l'espace public ; il livre ainsi d'importantes bases pour la construction et l'aménagement de l'infrastructure des routes.

L'unité « Monuments et fontaines » entretient les fontaines et plus de 330 points d'eau en Ville de Genève, dont profitent toutes les personnes se trouvant sur le territoire de la Ville de Genève, parmi lesquelles les pendulaires et les touristes. C'est pourquoi la répartition des usagers se base sur la statistique des pendulaires (cf. annexe A5).

Une particularité de ce Département réside dans le fait que le service de voirie, autrefois sous compétence cantonale, a été intégré à la Ville de Genève. Cette dernière est donc devenue responsable de 52.8 kilomètres de routes principales du réseau routier à caractère cantonal appartenant, en partie du moins, au champ d'activité du canton.¹⁵

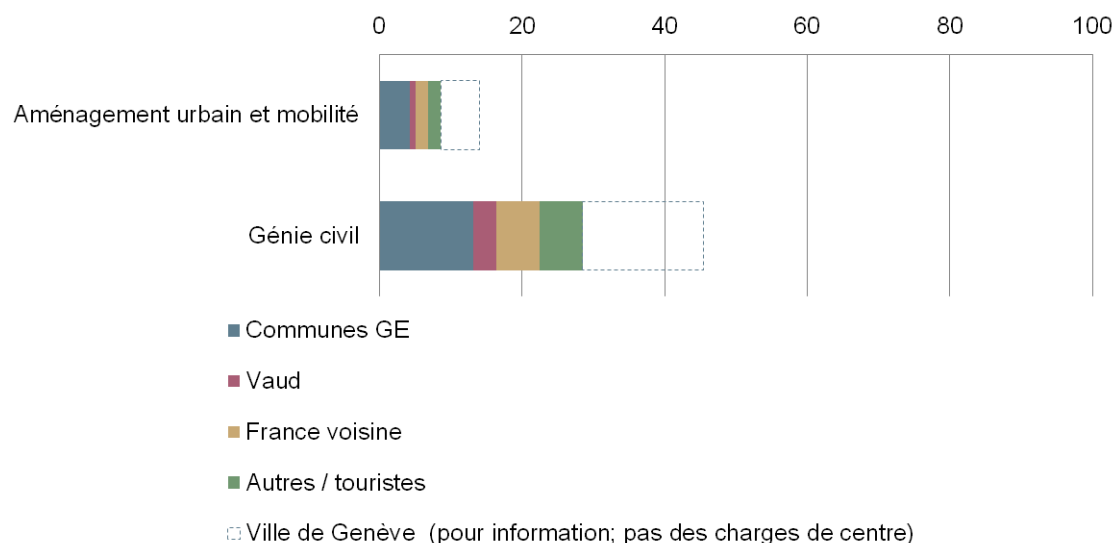
Illustration 3-8 : Services/unités avec débordements au Département des constructions et de l'aménagement

Service/Unité	Clé de répartition
Aménagement urbain et mobilité	selon le modèle de transport (cf. annexe A4)
Génie civil - Routes et ouvrages d'art	selon le modèle de transport (cf. annexe A4)
Génie civil - Monuments et fontaines	selon les statistiques sur les pendulaires (cf. annexe A5)

Les effets de débordements du service « Génie civil » sont évalués à près de CHF 23 millions, alors que ceux du service « Aménagement urbain et mobilité » s'élèvent à CHF 7 millions. La structure des usagers des deux services est similaire. La majeure partie des débordements bénéficie aux usagers d'autres communes du canton de Genève ; suivent les usagers de la catégorie « autres/touristes » ainsi que, dans une moindre mesure, ceux de la France voisine et du canton de Vaud. Dans les deux services, les effets de débordements s'élèvent à 55% des prestations fournies par la Ville de Genève dans ce domaine.

¹⁵ Ville de Genève (2007), Rapport Ville – Etat sur la question des Frais d'entretien des routes.

Figure 3-9 : Débordements dans le Département des constructions et de l'aménagement en 2013, en mios de CHF



Remarque : Pour le montant des débordements évalués, consulter le tableau en page 22 (Figure 3-1).

3.4 Département de la culture et du sport

Dans le domaine de la culture et du sport, la grande majorité des prestations fournies sont concernées par des effets de débordements. L'ensemble des musées, bibliothèques ainsi que le Grand Théâtre de Genève ont un public dont l'origine dépasse largement les frontières de la Ville de Genève. Il en est de même pour les autres institutions culturelles qui bénéficient de subventions. En Ville de Genève, cinq musées sont directement rattachés au Département de la culture et du sport. Ces musées attirent un important public externe. Hormis ces musées, le réseau des Bibliothèques municipales (BM) et la Bibliothèque de Genève (BGE) se trouvent également sous l'égide du Département.

En dehors de l'exploitation des institutions mentionnées précédemment, la Ville de Genève subventionne également des manifestations culturelles, la création artistique et des mesures d'accès à la culture (rubrique « Subventions culturelles »). L'offre culturelle subventionnée s'adresse à un large public – des jeunes aux seniors, en passant par les familles – et a pour objectif d'offrir un accès à la culture et un soutien à la création artistique à la population et aux artistes du canton et de la région. Les touristes et visiteurs profitent également de cette offre. De ce fait, les offres ne sont pas limitées à la population de la Ville de Genève.

Le Service des sports entretient et développe les infrastructures sportives (piscines, centres sportifs, patinoires, etc.) dont profitent les particuliers ainsi que les clubs sportifs de tout le canton. Les grandes manifestations sportives attirent même un public suprarégional.

Les clés de répartition appliquées à ces services ont été déterminées sur la base des statistiques des usagers. Dans le domaine des musées et des bibliothèques, c'est le rapport annuel « Connaissance des publics 2013 » qui représente une base essentielle pour les calculs, alors que dans le domaine du sport, les données émanent de la publication « étude des besoins et des pratiques sportives ». Concernant les subventions dans le domaine de la culture, une valeur moyenne a été formée à partir des statistiques sur les usagers des institutions culturelles bénéficiant des subventions en question.

Illustration 3-10 : Services/unités avec débordements au Département de la culture et du sport

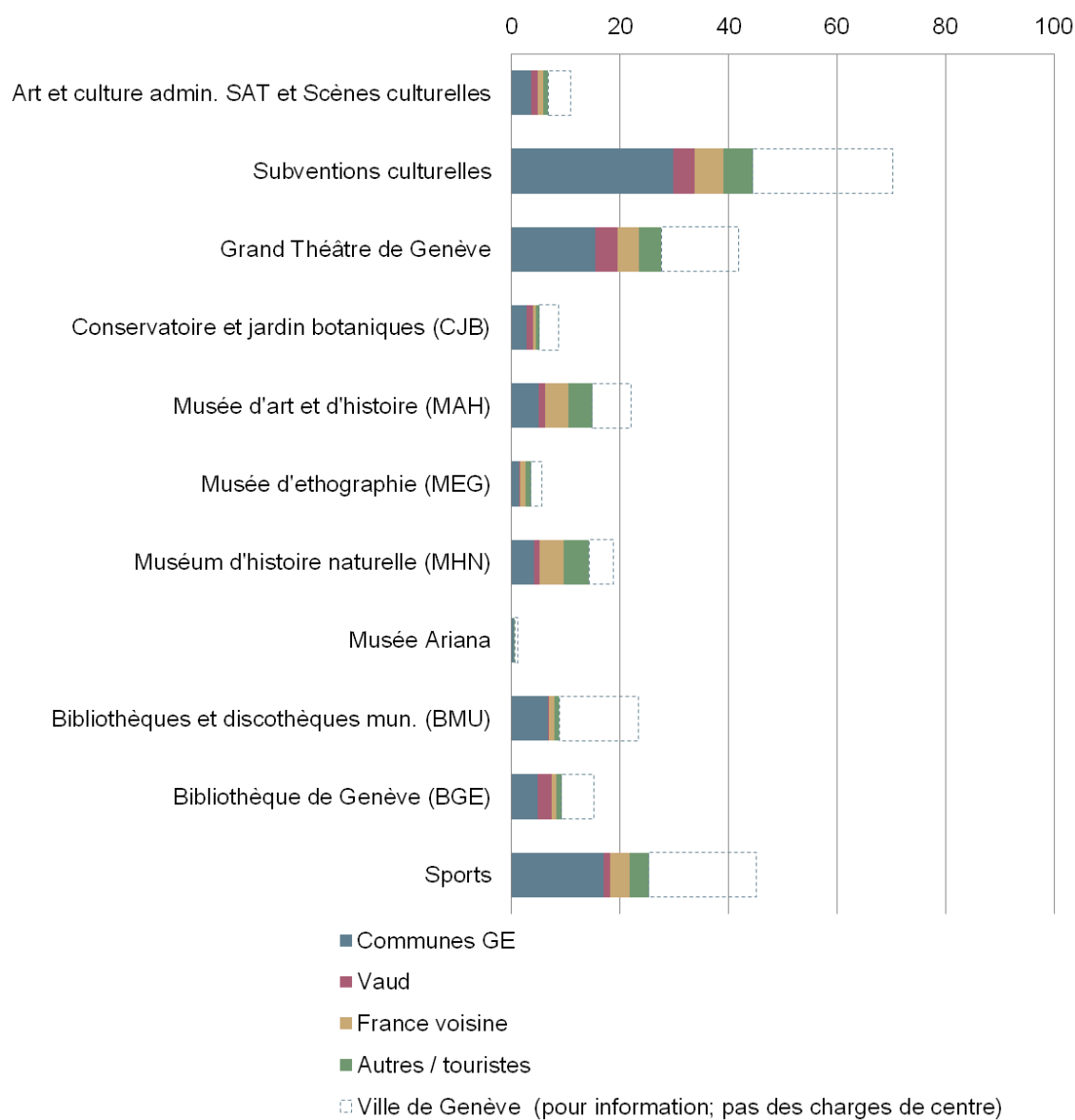
Service/Unité	Clé de répartition
Subventions culturelles Service culturel (SEC) Ateliers et décors (unité SAT) Subventions du service promotion culturelle (SPC) Subventions de la Direction	Valeur moyenne issue des statistiques sur les visiteurs des institutions suivantes : - Théâtre du Poche - AmStramGram - Comédie de Genève - Grand Théâtre
Grand Théâtre de Genève	Analyse effectuée par le Grand Théâtre sur la base du fichier des abonné-e-s au 9 janvier 2014 (8'234 abonnements, qui donnent lieu à environ 52'000 entrées durant la saison 2013/2014)
Conservatoire et jardin botaniques (CJB) - Communication, Diffusion et Médiation¹⁶	Clé de répartition identique à celle du service « Espace verts », cf. annexe A5.
Musées: – Musée d'art et d'histoire (MAH) – Musée d'ethnographie (MEG) – Muséum d'histoire naturelle (MHN) – Musée Ariana	Connaissance des publics 2013. Rapport annuel.
Bibliothèques – Bibliothèques et discothèques mun. (BMU) – Bibliothèque de Genève (BGE)	Statistiques des usagers : – Connaissance des publics 2013. Rapport annuel. – Analyse des cartes lecteurs.
Sport – Subventions – Prestations sportives et écoles de sport pour les jeunes – Piscines et Patinoires – Stades et salles – Prestations sportives	Statistiques des usagers de diverses installations sportives, issues de : Etude des besoins et des pratiques sportives

¹⁶ Pour les calculs des effets de débordements issu des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), nous ne considérons que la partie publique « Communication, Diffusion et Médiation ». Les travaux orientés vers la recherche regroupés sous « Conservation Patrimoniale, Recherches » ne sont donc pas considérés comme susceptibles de faire l'objet des effets de débordements, même s'il est clair que l'importance et la signification des CJB dans le domaine scientifique dépasse les frontières de la Ville, puisqu'ils jouent un rôle particulièrement important au niveau national (Flore de Suisse, Flore des lichens, travaux de génétique des populations, etc.) comme international (Flore du Paraguay, travaux de systématique, nomenclature de référence mondiale, etc.).

Comme le montre la Figure 3-11, au sein du Département de la culture et du sport, la plus grande partie des débordements revient aux subventions culturelles (23%), suivies par le Musée d'art et d'histoire (16%) ainsi que par le Grand Théâtre de Genève (15%). Ces trois domaines génèrent à eux seuls des effets de débordements chiffrés à CHF 96 millions. Quant au domaine du sport, il engendre des effets de débordements atteignant CHF 22 millions, soit près de 13% du total.

La figure qui suit illustre également la mesure dans laquelle l'origine des usagers externes des prestations offertes par le Département de la culture et du sport varie selon les services. Alors que les bénéficiaires externes des subventions culturelles ainsi que les usagers du Musée d'art et d'histoire, du Grand Théâtre de Genève et du domaine du sport sont en majeure partie issus des autres communes du canton de Genève, le public du MAH, du MHN et de l'Ariana est relativement plus international.

Figure 3-11 : Débordements dans le Département de la culture et du sport en 2013, en mios de CHF



Remarque : Pour le montant des débordements évalués, consulter le tableau en page 22 (Figure 3-1).

3.5 Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Au sein du Département de l'environnement urbain et de la sécurité, deux types de prestations peuvent globalement être considérés comme sujets à débordements : d'un côté se trouvent celles fournies dans le domaine du sauvetage et de la sécurité pour lesquelles des unités publiques interviennent de manière ponctuelle en cas de danger ou pour assurer la sécurité de l'espace public ; de l'autre côté se trouvent les services en charge de l'entretien de l'espace public, de celui des rues et des espaces verts.

Le premier type de prestations est fourni par les sapeurs-pompiers professionnels englobe également des interventions en dehors de la Ville de Genève. Ce sont de ce fait les interventions en fonction des régions qui ont permis d'établir la clé de répartition. A noter que les communes du canton de Genève participent financièrement aux frais de fonctionnement du service Incendies et secours, dans une proportion toutefois inférieure aux coûts d'intervention qui les concernent.¹⁷

Les unités « Nettoyement des voiries » et « Gestion des incivilités » ainsi que le Service des espaces verts sont eux responsables du nettoyage de l'espace public, de l'élimination des déchets ainsi que de l'entretien de plus de 330 hectares d'espaces verts. L'unité « Ateliers généraux » est quant à elle en charge de la gestion des W.-C. publics. Ces prestations profitent non seulement aux habitants de la Ville de Genève, mais également tous ceux qui se trouvent à un moment ou à un autre sur le territoire de la Ville (pendulaires, visiteurs venus faire leurs achats, touristes, etc.) C'est pourquoi les clés de répartition ont été générées sur la base des statistiques sur les pendulaires.

¹⁷ Les autres communes couvrent près de 31% des dépenses du SIS, alors que le volume des interventions effectuées sur leurs territoires atteint 42%. Il a été proposé d'augmenter, en trois étapes, la part du financement des autres communes à 33%. Afin de régler la gouvernance dans le domaine du feu, la création d'un établissement intercommunal de droit public avait été envisagée avec le projet «ConvergenceS». Le processus a toutefois été arrêté. La question de la gouvernance et du financement intercommunal du domaine du feu reste donc à éclaircir.

Source : Commission technique et financière chargée d'examiner les projets de budgets de fonctionnement et d'investissement du SIS (2014), Rapport concernant la demande de la Ville de Genève d'une adaptation de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement du SIS.

Figure 3-12: Services/unités avec débordements au Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Service/Unité	Clé de répartition ¹⁸
Incendie et secours – Sapeurs-pompiers professionnels ¹⁹	Interventions des sapeurs-pompiers professionnels selon le Rapport concernant la demande de la Ville de Genève d'une adaptation de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement du SIS.
Sécurité et espace publics – Police Municipale	Propres calculs d'Ecoplan sur la base de la statistique sur les pendulaires.
Logistique et manifestations – Unité ateliers généraux ²⁰	Clé de répartition identique à celle de l'Unité nettoyage des voiries, c.-à-d. propres calculs d'Ecoplan sur la base de la statistique sur les pendulaires.
Voirie Ville Propre – Unité nettoyage des voiries ²¹	Propres calculs d'Ecoplan sur la base de la statistique sur les pendulaires.
Voirie Ville Propre – Unité gestion des incivilités	Propres calculs d'Ecoplan sur la base de la statistique sur les pendulaires.
Service des espaces verts	Clé de répartition identique à celle de l'Unité nettoyage des voiries, c.-à-d. propres calculs d'Ecoplan sur la base de la statistique sur les pendulaires.

Au sein du Département de l'environnement urbain et de la sécurité, près de trois quart des débordements (CHF 43.5 mios) concernent les services Voirie – Ville propre et des espaces verts. Puisque la même statistique des usagers s'applique à ces deux services, la répartition des débordements dans ces domaines présente également une structure identique. Contrairement aux autres services avec débordements, le Service « Incendie et secours » fournit lui des prestations dont les débordements ne concernent que les autres communes du canton.

La part des débordements par rapport aux coûts de la Ville de Genève varie et s'avère être relativement faible dans les services « Incendie et secours » et « Sécurité et espace publics », atteignant 20-30%, alors que cette proportion est de 57% dans les autres services avec débordements.

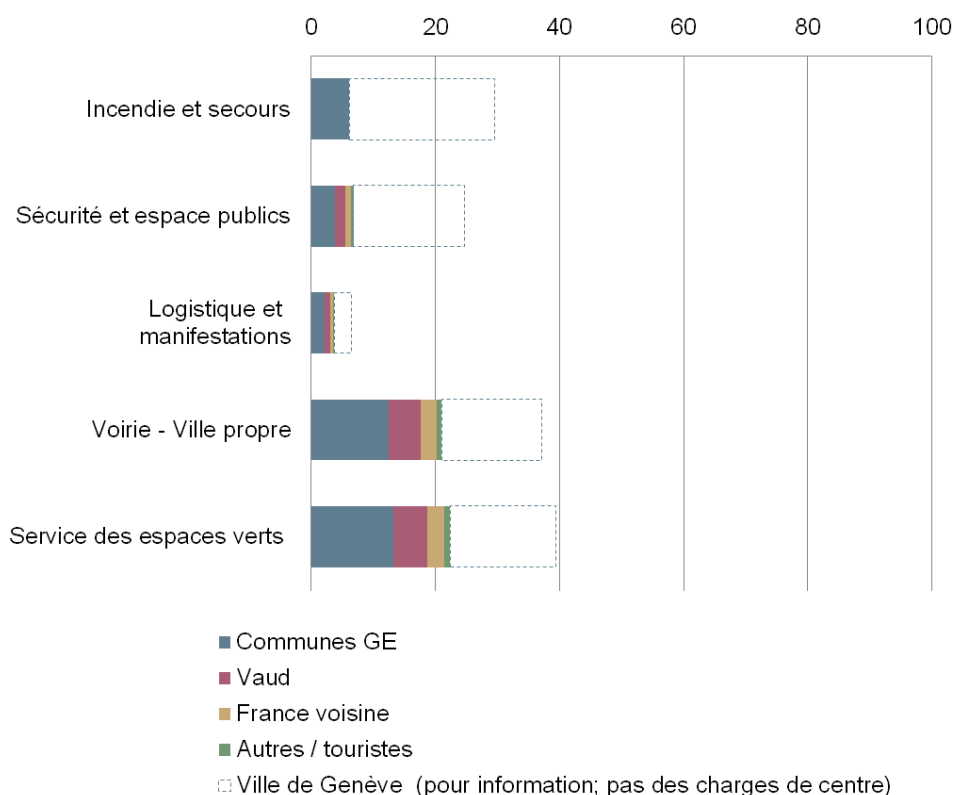
¹⁸ Les propres calculs d'Ecoplan sur la base de la statistique sur les pendulaires se trouvent en annexe A5.

¹⁹ Les unités suivantes du service « Incendie et secours » n'ont pas été prises en considération : « Pompiers volontaires » (interventions uniquement en Ville de Genève), « Protection civile » (financée aux 2/3 par la commune, 1/3 par le canton ; seuls les coûts de la prise en charge des sans-abris d'un montant de CHF 160'000.- sont considérés dans le département 5, Direction social, le reste étant mis à l'écart), « Ambulance » (tarifs selon la loi, ne financent pas l'ensemble, interventions partielles des ambulances de la Ville également dans d'autres communes).

²⁰ L'Unité « Gestion des véhicules » est attribuée à la direction du département et est donc incluse dans l'overhead du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

²¹ L'unité collecte des déchets (UCD) est la seule unité de la Voirie – Ville propre (VVP) dont les bénéficiaires sont uniquement les habitants de la ville, à part l'activité de viabilité hivernale. Les coûts de viabilité hivernale atteignaient entre 2011 et 2014 respectivement CHF 150'000.- et CHF 310'000.-. Ils n'ont pas été considérés dans la présente évaluation.

Figure 3-13 : Débordements dans le Département de l'environnement urbain et de la sécurité, en mios de CHF



Remarque: Pour le montant des débordements évalués, consulter le tableau en page 22 (Figure 3-1).

3.6 Département de la cohésion sociale et de la solidarité

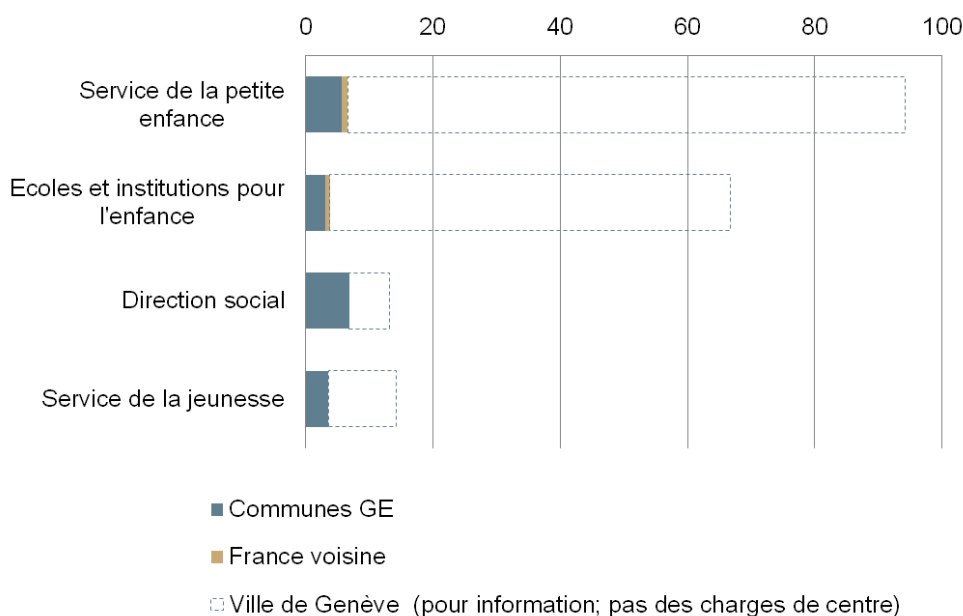
La Ville de Genève finance différentes structures d'accueil pour la petite enfance ainsi que des écoles et institutions pour l'enfance. Celles-ci s'adressent prioritairement aux enfants domiciliés en Ville de Genève. S'agissant des crèches, le débordement a été calculé sur la base de la fréquentation effective. Dans le domaine des écoles, la clé de répartition a été établie sur la base de la répartition des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève en fonction de leur lieu de domicile et grâce aux indications de l'administration municipale. La Direction du service social contribue à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants en créant du lien et en leur permettant de participer pleinement à la vie sociale. Elle octroie en outre des aides financières à la Nouvelles Roseraie – une institution proposant aux aînés des séjours à des conditions très avantageuses ainsi que des prestations spécifiques pour les seniors. De plus, elle s'investit contre l'exclusion sociale et vient en aide aux personnes sans abri. La Ville de Genève collabore également avec 15 maisons de quartier et offre ainsi des activités diverses à une large couche de la population.

Dans le domaine de la cohésion sociale et de la solidarité, la Ville de Genève dispose en partie d'offres dont l'ensemble de la population du canton peut profiter. Par conséquent, les clés de répartition ont, selon les cas, été établies soit sur la base des proportions de la population de la Ville et du canton de Genève, soit d'après l'expérience de l'administration municipale.

Abbildung 3-14: Services/unités avec débordements au Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Service/Unité	Clé de répartition
Service de la petite enfance	Fréquentation effective selon le rapport Ville de Genève (2011), La petite enfance en Ville de Genève.
Ecoles et institutions pour l'enfance	Répartition des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève en fonction de leur lieu de domicile, situation au 6 novembre 2014.
Direction social – Aides financières, Nouvelle Roseraie	Selon les indications du Département.
Direction social – Espace Aîné-e-s	Selon les indications du Département.
Direction social – Lutte contre l'exclusion + Sans abri	Clé de répartition selon les proportions de la population de la Ville et du canton de Genève.
Service de la jeunesse – Maisons de quartier	Selon les indications du Département.

Figure 3-15 : Débordements dans le Département de la cohésion sociale et de la solidarité, en mios de CHF



Remarque: Pour le montant des débordements évalués, consulter le tableau en page 22 (Figure 3-1).

Au sein du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, les débordements sont globalement faibles. Leur valeur atteint entre CHF 3.6 millions et CHF 6.6 millions par service, et en total environ CHF 21 millions. Cela ne correspond qu'à un dixième des débordements du département de la culture et du sport. Ceci est notamment lié au fait que certaines institutions indiquent déjà dans leurs règlements que les places sont réservées aux habitants de la Ville de Genève.²² De plus, les prestations à débordements ne profitent presque qu'aux usagers des autres communes du canton de Genève (91%).

²² Voir par exemple Ville de Genève (2011), La petite enfance en Ville de Genève. Contexte et indicateurs, p. 16.

4 Position dans le contexte d'ensemble

Dans ce chapitre sont présentés les résultats des débordements des prestations de la Ville de Genève dans un contexte d'ensemble, au sein duquel il est tenu compte des éléments suivants :

- Touristes (chapitre 4.1)
- Avantages de site (chapitre 4.2)
- Effets réciproques : Avantages issus des communes périphériques (chapitre 4.3)

Les charges de centre nettes de la Ville de Genève sont calculées dans le chapitre 4.4.

Enfin, la péréquation financière est présentée (chapitre 4.5), ainsi qu'une synthèse (chapitre 4.6).

4.1 Touristes

Suivant les prestations de centre fournies par la Ville de Genève, une part plus ou moins importante des usagers s'avère être d'origine externe à la région. Ces usagers sont regroupés sous la catégorie « Autres/Touristes » (visiteurs nationaux et internationaux). Bien que les débordements générés par ces usagers aient été établis, ils devraient toutefois être écartés des calculs des charges de centre nettes ; les infrastructures touristiques au sens classique du terme n'appartiennent en effet pas aux charges de centres sujettes à indemnisation. Cette mise à l'écart permet une distinction méthodologique claire entre, d'un côté, les prestations que la Ville de Genève fournit en tant que destination touristique et, de l'autre côté, des prestations qu'elle fournit en tant que centre pour la région. Cette méthode va également de pair avec une estimation prudente des charges de centre. Une logique similaire a été appliquée à l'étude sur les charges de centre de la ville de Berne.²³

Il est néanmoins clair que cette problématique n'affecte pas tous les départements et services de la même manière. Pour le Département de la culture et du sport, alors que les musées attirent beaucoup de touristes (catégorie « Autres/Touriste »), le public des bibliothèques est quant à lui avant tout constituée d'étudiant extérieurs au canton et non pas de touristes au sens classique du terme. Il en va de même dans le domaine du sport. Alors que les manifestations importantes attirent un grand nombre de visiteur en Ville de Genève, les infrastructures sportives s'adressent prioritairement à un public provenant de la Ville et de la région.

Pour ces raisons, les débordements générés par les usagers « Autres/Touristes » ne sont pas complètement exclus, mais plutôt considérés comme une catégorie particulière dans l'analyse d'ensemble (cf. chapitres 4.4 et 4.6).

²³ Ecoplan (1997), *Zentrumslasten und –nutzen im Kanton Bern*, p. 33.

4.2 Avantages et désavantages de site

4.2.1 Avantages de site

L'offre d'une ville peut également générer des «avantages de site» liés à sa localisation²⁴ :

- Avantages dus à un accès facilité
- Avantages politiques dus aux possibilités de participation
- Avantages financiers en termes de places de travail, de revenus et de recettes fiscales de la commune
- Avantages liés à l'image de marque

Toutefois, ces avantages sont simultanément à relativiser :

- Les institutions du centre ne paient souvent pas d'impôts (ex. théâtres, etc.).
- Les impôts supplémentaires générés par les salariés reviennent partiellement au lieu de domicile, qui souvent se trouve être en dehors de la ville, non pas au centre. A noter toutefois qu'il existe, dans le canton de Genève, un système de répartition des impôts entre la commune de domicile et celle du lieu de travail (voir à ce sujet le chapitre 4.5 sur la pérennité financière et la répartition des charges du canton de Genève).
- L'accès à la ville est dans de nombreux cas relativement bon pour les communes périphériques. Cet accès se détériore de manière notable pour les communes rurales plus éloignées.
- Les avantages liés à l'image de la région ne se limitent pas au centre.
- Il existe également des « inconvénients de site », comme par exemple le bruit généré par le trafic ou la pollution atmosphérique.

Le bénéfice global généré par les avantages de site est difficile à quantifier. Dans l'étude menée par Ecoplan pour la Ville de Saint-Gall en 2000, l'avantage de site selon l'offre de prestations a été évalué entre 5% et 15% des prestations du centre.²⁵ D'autres études partent d'un ordre de grandeur allant de 0% à 20%.²⁶ Pour les villes-centres du canton de Berne, les avantages de site ont été estimés entre 3.1% et 5.1%.²⁷ Dans une étude sur la ville de Schaffhouse, l'Université de Zurich et Infras ont augmenté les avantages de sites de 5% par rapport à l'étude d'Ecoplan datant de 2000, la ville de Schaffhouse profitant d'un accès clai-

²⁴ Cf. Ecoplan (2000), *Zentrumslasten St. Gallen* sowie Universität Zürich/Infras (2004), *Zentrumslasten und -nutzen der Stadt Schaffhausen*, p. 68.

²⁵ Cf. Ecoplan (2000), *Zentrumslasten Stadt St.Gallen*.

²⁶ Cf. Seco (1999), *Bericht über die Kernstädte*.

²⁷ Cf. Ecoplan (1997), *Zentrumslasten und -Nutzen*, sowie KPG (2005), *Zentrumslasten/-nutzen (Basis 2003)*.

rement meilleur.²⁸ En ce qui concerne les conventions intercantionales pour les charges culturelles entre les cantons d'Argovie, de Lucerne, d'Uri, de Zoug et de Zurich, les avantages de sites ont été déduits sur la base d'un forfait, à hauteur de 25% des coûts imputables.²⁹ Occasionnellement, on a renoncé à une quantification des avantages de site pour ne les considérer que sous l'angle qualitatif.³⁰ La quantification des avantages de site est globalement relativement incertaine et repose, dans les études citées, sur des estimations.

L'avantage de site dont profite Genève grâce à son offre urbaine se reflète dans la capacité fiscale de la Ville (en comparaison avec la capacité fiscale des autres communes), puisque des personnes physiques et morales à forte capacité contributive sont installées sur son territoire. Le canton de Genève équilibre les différences de capacité fiscale entre « ses » communes dans le cadre de la péréquation des ressources : les communes ayant une capacité fiscale inférieure à la moyenne reçoivent des moyens supplémentaires de la part du canton. Cette péréquation des ressources est surtout financée indirectement par les communes à forte capacité fiscale, puisque leurs citoyens contribuent proportionnellement plus à l'impôt cantonal. De ce fait, les avantages de site de la Ville sont déjà, du moins partiellement, équilibrés par la péréquation cantonale des ressources.

Le tableau suivant présente une évaluation approximative des avantages de site, de manière analogue aux études d'Ecoplan pour les villes de Berne et de Saint-Gall. Ces avantages de site sont rapportés aux départements et services concernés.

²⁸ Cf. Universität Zürich/Infras (2004), *Zentrumslasten und -nutzen der Stadt Schaffhausen*, p. 69.

²⁹ Cf. Ecoplan/Arn/Strecker (2010), *Financement et compensation des charges dans les agglomérations*, p. 54.

³⁰ Cf. Fachhochschule Nordwestschweiz (2006), *Zentrumslasten und -nutzen im Kanton Solothurn*.

Figure 4-1: Évaluation sommaire des avantages de site selon les domaines d'activité³¹

Domaine	Critères					Proportions à appliquer	Application aux départements, respectivement services
	Accès	Image	Pouvoir d'achat / Impôts	Inconvénients de site	Estimation globale		
Circulation	+	+	+	---	env. 0-5%	0%-5%	Département des constructions et de l'aménagement
Culture	++	+++	+	-	env. 10-15%	10%-15%	Département de la culture et du sport, excepté le domaine du sport
Sport et loisirs	++	++	+	--	env. 5-10%	5%-10%	Domaine du sport
Sécurité	+++	++	++	0	env. 10-15%	10%-15%	Incendie et secours Sécurité et espace publics
Approvisionnement et élimination	0	0	0	0	0%	0%-5%	Logistique et manifestations Voirie - Ville propre Service des espaces verts
Éducation	++	+++	+	0	env. 5-10%	5%-10%	Service de la petite enfance Écoles et institutions pour l'enfance
Social	++	+	0	--	env. 0-5%	0%-5%	Direction social Service de la jeunesse
Autres domaines	+	0	0	0	0%	0%-5%	Agenda 21 - Subventions accordées + Fonds chômage

Légende : 0 = pas d'avantage de site

+ / ++ / +++ = avantage de site (importance croissante)

- / -- / --- = inconvénient de site (importance croissante)

Dans la figure qui suit, les proportions indiquées ci-dessus sont appliquées aux secteurs d'activités concernés. Nous fournissons toujours une fourchette par domaine. Ce sont les débordements présentés dans la Figure 3-1, page 22, qui servent de base de calcul.

³¹ Cf. Ecoplan (2000), Zentrumslasten Stadt St.Gallen.

Figure 4-2: Intervalles des avantages de site en 2013, en mios de CHF

Départements resp. services	Proportions à appliquer		Total		Communes GE		Canton VD		France voisine	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.
- Département des constructions et de l'aménagement	0%	5%	0.0	1.5	0.0	0.9	0.0	0.2	0.0	0.4
- Département de la culture et du sport ; autres domaines du sport	10%	15%	11.3	16.9	7.4	11.1	1.6	2.3	2.3	3.4
- Domaine du sport	5%	10%	1.1	2.2	0.8	1.7	0.1	0.1	0.2	0.4
- Incendie et secours										
- Sécurité et espaces publics	10%	15%	1.3	1.9	1.0	1.5	0.2	0.2	0.1	0.1
- Logistique et manifestations										
- Voirie - Ville propre	0%	5%	0.0	2.3	0.0	1.4	0.0	0.6	0.0	0.3
- Service des espaces verts										
- Service de la petite enfance	5%	10%	0.5	1.0	0.4	0.9	0.0	0.0	0.1	0.2
- Ecoles et institutions pour l'enfance										
- Direction social										
- Service de la jeunesse	0%	5%	0.0	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
- Agenda 21 - subventions accordées '+ fonds de chômage	0%	5%	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Total			14.1	26.4	9.7	18.1	1.8	3.5	2.6	4.8

Remarques : La catégorie « Touristes/Autres » n'est plus appliquée, puisque comme expliqué au chapitre 4.1, ces usagers ne sont plus considérés dans le calcul des charges de centre nettes. Ils ne sont de ce fait pas non plus inclus dans le total. La fourchette des avantages de site est calculée de la manière suivante : multiplication des débordements (selon la Figure 3-1) avec la part maximale et minimale de chaque territoire.

Sur la base de ces éléments, **nous déduisons forfaitairement, mais de manière différenciée selon les services, un avantage de site de 0% à 15%. Nous partons donc du principe que les avantages de site de la Ville de Genève atteignent au total entre CHF 14.1 mios et CHF 26.4 mios (5% à 9%),** qui sont à prendre en considération dans un souci de vue d'ensemble.

4.2.2 Désavantages de site : Estimation des coûts externes du trafic

Dans l'idée d'un calcul illustratif et d'une estimation approximative, les coûts externes du trafic ont été estimés pour la Ville de Genève, ainsi que la part de ces coûts « attribuables » aux usagers externes. Les calculs sont détaillés dans l'annexe A6 et se basent sur des études officielles de l'ARE au niveau fédéral ainsi que sur le modèle de trafic de Genève.³²

³² Il s'agit d'estimations et non d'une étude précise des coûts externes du trafic. Diverses hypothèses sont donc posées. Les effets réciproques (effets des habitants de la Ville au détriment des « externes ») ne sont pas calculés.

Les éléments suivants sont considérés comme ayant des effets (coûts) essentiellement locaux : les coûts de la santé et les dégâts aux bâtiments dus à la pollution de l'air, le bruit ainsi que des coûts supplémentaires dans les espaces urbains.³³

Au total, le trafic dans la Ville de Genève génère des coûts externes de type « local » d'environ CHF 30 mios, dont **approximativement CHF 17 mios sont générés par des usagers externes** (voir Figure 4-3 et Figure 4-4). Ces coûts pourraient donc être considérés comme une charge de centre dans ce domaine, voir un « désavantage de site » qui pourrait être pris en considération.

Nous considérons toutefois ces calculs sous l'angle illustratif ; dans l'idée de limiter avant tout l'étude aux effets financiers directs, ce montant n'est pas explicitement pris en considération dans les calculs de synthèse.

En outre, des coûts essentiellement voire entièrement non-locaux ont été également estimés. Ces derniers concernent les effets liés au climat, aux processus en amont et en aval³⁴ ainsi qu'aux accidents.³⁵ Le total de ces coûts est estimé à CHF 27 mios.

Figure 4-3 : Estimations des coûts externes du trafic dans la Ville de Genève, en mios de CHF

en mio CHF	Transports individuels motorisés (TIM)	Transports en commun (TC)	TIM+TC
<i>véh*km</i>	276.1	10.2	
Coûts de type "local"			
Coûts de la santé dus à la pollution de l'air	11.0	2.0	12.9
Dégâts aux bâtiments dus à la pollution de l'air	2.3	0.4	2.7
Bruit	6.3	1.3	7.6
Coûts supplémentaires dans les espaces urbains	7.2	0.4	7.6
Total	26.7	4.0	30.7
Coûts de type "non-local"			
Climat	5.6	0.6	6.2
Processus en amont et en aval	3.0	1.0	4.0
Accidents	15.0	1.3	16.3
Total	23.6	3.0	26.6

³³ Pertes de temps dues à des effets de barrage et coûts de la requalification de traversées de localités fortement chargées (coûts de réparations).

³⁴ Coûts engendrés par la pollution climatique et atmosphérique liée à la production, l'entretien et l'élimination de véhicules, d'agents énergétiques (carburant, électricité) et d'infrastructures.

³⁵ Les dépenses de santé sont partiellement supportées à l'échelle cantonale ou nationale ; pour les coûts immatériels, un contre-calcul devrait être effectué, les habitants de la Ville de Genève n'étant pas seulement « victimes », mais également cause de ces coûts.

Figure 4-4 : Estimation des débordements liés aux coûts externes du trafic dans la Ville de Genève, en mios de CHF

en mio CHF	Transports individuels motorisés (TIM)	Transports en commun (TC)	TIM+TC
Coûts de type "local"	26.7	4.05	30.7
Débordement	55.8%	54.3%	
	14.9	2.2	17.1
Répartition approximative			
Communes GE	9.1	1.8	10.9
Canton VD	1.8	0.2	2.0
France voisine	3.6	0.2	3.8
Autre/touristes	0.3	0.0	0.3

4.3 Effets réciproques : Avantages issus des communes périphériques

Les effets réciproques (c'est-à-dire les avantages que tire la ville-centre des prestations des communes périphériques), ont été évalués dans le cas des villes-centres du canton de Berne pour l'année 2003 sur la base d'enquêtes auprès des communes. Ils s'élèvent à près de 9% des charges brutes.³⁶ En dehors de l'étude effectuée par l'Université de Zurich et Infras³⁷, il n'existe à notre connaissance aucune autre étude ayant pour objectif de quantifier les avantages de centre. Même cette dernière se base sur l'étude d'Ecoplan pour Berne et finit par reprendre, sur la base de relevés ponctuels dans trois communes, la valeur supérieure de l'étude bernoise (12%).

L'importance des effets réciproques dépend fortement de la structure des domaines d'activité. En ce qui concerne celui de la circulation par exemple, c'est le nombre de pendulaires se déplaçant vers l'extérieur de la Ville de Genève qui est déterminant. Dans le domaine de la culture et du sport, il est pertinent de savoir s'il existe, en dehors de la Ville de Genève, d'autres centres secondaires disposant également d'institutions culturelles susceptibles d'attirer un public provenant de la Ville. De telles considérations s'appliquent à l'ensemble des départements.

Le tableau ci-dessous présente la manière dont les proportions ont été estimées de manière différenciée selon les départements et services. Les approximations se basent sur :

- les chiffres de l'étude de Berne³⁸ (effets réciproques en % des débordements) ;

³⁶ Berne, Bienne, Thoun et Burdgorf ont été pris en considération, mais pas Langenthal, qui n'a pas de périphérie définie (cf. KPG (2005), *Zentrumslasten/-nutzen* (Basis 2003), p. 48).

³⁷ Cf. Universität Zürich/Infras (2004), *Zentrumslasten und -nutzen der Stadt Schaffhausen*, p. 63-67.

³⁸ KPG (2005), *Zentrumslasten/-nutzen* (Basis 2003).

- les proportions de pendulaires sortants (pour les transports, donc pour le département des constructions et de l'aménagement) ;
- les clés de répartition selon l'annexe A5 (pour le département de l'environnement urbain et de la sécurité).

Figure 4-5 : Effets réciproques selon le département et le territoire en 2013, en pourcent et valeur absolue en mios de CHF

Département...		Total	Territoires			Remarques / sources
			Communes GE	Canton VD	France voisine	
des finances et du logement	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	pas d'effets réciproques dans ce domaine
	mio CHF	0.0	0.0	0.0	0.0	
des constructions et de l'aménagement	%	18.2%	15.1%	2.2%	0.9%	Source: Statistiques des pendulaires, pendulaires sortants
	mio CHF	5.4	4.5	0.7	0.3	
de la culture et du sport : <u>Culture</u>	%	11.1%	9.2%	1.4%	0.6%	Source: Effets réciproques de l'étude de Berne
	mio CHF	17.1	14.1	2.1	0.9	
de la culture et du sport : <u>Sport</u>	%	29.5%	24.4%	3.6%	1.5%	Source: Effets réciproques de l'étude de Berne adaptés
	mio CHF	6.6	5.5	0.8	0.3	
de l'environnement urbain et de la sécurité: <u>sécurité et espace publics</u>	%	9.3%	7.7%	1.1%	0.5%	Source: Clé de répartition, annexe A3; et statistiques des pendulaires sortants
	mio CHF	0.6	0.5	0.1	0.0	
de l'environnement urbain et de la sécurité: <u>Reste</u> (voiries ecc)	%	4.2%	3.5%	0.5%	0.2%	Source: Clé de répartition, annexe A3; et statistiques des pendulaires sortants
	mio CHF	2.0	1.6	0.2	0.1	
de la cohésion sociale et de la solidarité	%	6.2%	5.1%	0.8%	0.3%	Source: Effets réciproques de l'étude de Berne
	mio CHF	1.3	1.1	0.2	0.1	
Total	%	11.4%	9.4%	1.4%	0.6%	en relation avec le total des débordements
	mio CHF	33.1	27.3	4.1	1.7	

Nous déduisons forfaitairement un effet réciproque, différencié selon les départements et les territoires. En total, l'effet réciproque est estimé à CHF 33 millions, donc environ 11% des débordements. Ce pourcentage figure dans la marge des estimations citées pour d'autres villes.

4.4 Résultat global : Charges de centre nettes de la Ville de Genève

La Ville de Genève se trouve confrontée à des effets de débordements d'environ CHF 290 mios. Afin d'établir les charges de centres nettes, les soustractions suivantes ont été effectuées, comme le montre la figure 4-3 :

- La part des charges générées par les touristes a été éliminée.

- La Ville profite d'avantages de site, ces derniers ayant été estimés sur la base de valeurs minimales et maximales, par analogie avec d'autres études sur les charges de centre.
- Les habitants de la Ville profitent d'un effet réciproque qui est estimé approximativement sur la base de diverses études et statistiques.

C'est ainsi que les charges de centre nettes atteignent CHF 185 mios à CHF 198 mios. Ceci équivaut à près de CHF 1'000.- par habitant de la Ville de Genève.

Sur l'ensemble des charges de centre nettes, près des deux tiers se rapportent aux autres communes du canton de Genève, environ 14% au canton de Vaud et près de 20% à la France voisine. La catégorie « Autres / Touristes » génère quant à elle des débordements de près de CHF 45 mios, mais qui ne sont pas considérés comme des charges de centres nettes.

Figure 4-6 : Résultat total des charges de centre nettes de la Ville de Genève en 2013, en mios de CHF

	Total		Communes GE		Canton VD		France voisine		Autres / Touristes	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.
Débordements totaux	290.7		168.4		34.2		42.5		45.7	
- Autres / Touristes	-45.7	-45.7							-45.7	-45.7
- Avantages de site	-26.4	-14.1	-18.1	-9.7	-3.5	-1.8	-4.8	-2.6		
- Effets réciproques	-33.1	-33.1	-27.3	-27.3	-4.1	-4.1	-1.7	-1.7		
Charges de centre nettes	185.6	197.9	122.9	131.4	26.6	28.3	36.1	38.2		
en % (arrondi)	100%	100%	66%	66%	14%	14%	19%	19%		
par habitant CHF	969	1'033								

Les charges de centre nettes de la Ville de Genève sont difficilement comparables aux résultats d'autres villes parce que les conditions cadres, notamment la répartition des tâches et les systèmes de subventions cantonales, y sont très différentes.

Néanmoins, considérant la taille et la fonction de centre de la Ville de Genève, il n'est pas surprenant que le résultat soit légèrement au-dessus des valeurs obtenues pour d'autres villes : pour Berne, les charges nettes étaient estimées dans une fourchette allant de CHF 400.- à CHF 800.- par habitant dans les années 1995, 2003 et 2008. Pour Lausanne à environ CHF 600.- par habitant (2001/2002) et pour Saint-Gall à CHF 460.- par habitant pour 2010.³⁹

³⁹ Ecoplan (2011), *Zentrumslasten der Stadt St. Gallen 2010* p. 57 et Ecoplan/Arn/Strecker (2010), *Financement et compensation des charges dans les agglomérations*, p. 95. La méthodologie de l'étude suivante n'est pas comparable car elle ne considère pas les bénéficiaires, mais uniquement les dépenses supplémentaires en comparaison avec le reste du canton: Ecoplan (2013), *Charges des centres urbains et charges particulières dans les agglomérations*.

4.5 Péréquation financière

La péréquation intercommunale à Genève est basée sur trois volets. Une première péréquation agit sur l'assiette fiscale des personnes physiques. Une seconde péréquation porte sur la production fiscale des personnes morales. Enfin, depuis 2010, une dernière péréquation, tenant compte de certaines prestations fournies et de la capacité financière, est venue compléter le dispositif.

4.5.1 Péréquation liée à l'imposition des personnes physiques

Cette péréquation consiste à répartir l'assiette fiscale des contribuables « personnes physiques » entre la commune de domicile et la commune de travail. La part de l'assiette fiscale imposée dans la commune de domicile dépend de la capacité financière relative de cette commune, mesurée par l'indice général de capacité financière, la part restante de l'assiette fiscale étant ensuite imposée dans la commune de travail. Une commune avec une faible capacité financière imposera 80% de l'assiette fiscale, alors qu'une commune à forte capacité financière n'imposera que le 20%. Relevons que les personnes physiques sans activité professionnelle ne sont pas soumises à cette péréquation.

S'agissant de l'année fiscale 2011⁴⁰, les contribuables domiciliés en Ville de Genève et travaillant dans une autre commune genevoise ont générés des taxations dans les autres communes genevoises pour CHF 34.0 mios. A l'inverse, les contribuables domiciliés dans d'autres communes genevoises et travaillant en Ville de Genève ont produit des rentrées fiscales en Ville de Genève à hauteur de CHF 87.1 mios. Le solde de cette couche péréquative est positif pour la Ville de Genève à hauteur de CHF 53.1 mios.⁴¹

4.5.2 Péréquation des personnes morales

20% de la production fiscale des personnes morales sont versés chaque année dans un « Fonds de péréquation des personnes morales ». Cette dotation est ensuite reversée aux communes en trois distributions : 5% du Fonds, puis à nouveau 5% et enfin 90%. La première distribution est réservée aux communes ayant un taux de centime additionnel très élevé et une valeur de centime additionnel par habitant très faible. La seconde distribution concerne les communes ayant un taux de centime additionnel élevé et une valeur de centime additionnel par habitant faible. Enfin, une dernière distribution concerne toutes les communes, à l'exception de celles qui ont une forte capacité financière.

En 2013, sur les CHF 73.9 mios perçus puis redistribués, la Ville de Genève a reçu CHF 19.4 mios lors de la troisième distribution. Comme CHF 49.0 mios de la dotation proviennent de

⁴⁰ Statistiques les plus récentes transmises par le canton.

⁴¹ Canton de Genève (2015), 2013 – Péréquation des impôts entre les communes genevoises.

contribuables « personnes morales » domiciliés en Ville de Genève, la contribution nette de la Ville de Genève en faveur des autres communes du canton est de CHF 29.7 mios.⁴²

4.5.3 Renforcement de la péréquation intercommunale (LRPFI)

A compter de 2010, un dispositif complémentaire de péréquation a été mis en œuvre. Il est composé d'une péréquation des ressources reprenant les principes de la péréquation financière de la péréquation intercantonale (RPT), de mécanismes de compensation de charges et de l'alimentation d'un Fonds intercommunal.

a) Péréquation des ressources

Un dispositif de péréquation des ressources prélève auprès des communes favorisées des contributions, qui sont ensuite redistribuées aux communes moins favorisées. 1% des recettes fiscales théoriques sont ainsi mobilisées.

En 2013, la Ville de Genève a contribué à hauteur de CHF 8.9 mios à cette péréquation des ressources.

b) Mécanismes de compensation des charges

Deux dispositifs de compensation de charges ont été prévus par le législateur cantonal.

Le premier dispositif prévoit un financement par les communes d'un montant de CHF 10'000.- par année et par place de crèche à plein-temps. Le pot commun virtuel ainsi mis à contribution est alimenté de manière proportionnelle au nombre d'habitants et à la valeur de production d'un centime additionnel. En 2013, la Ville de Genève a perçu à ce titre CHF 23.9 mios et a contribué à hauteur de CHF 21.1 mios, entraînant un effet net positif de CHF 2.8 mios.

Le second dispositif reconnaît explicitement le rôle de Ville-centre à la ville de Genève par l'institution d'une compensation ad hoc. Cette compensation a été arrêtée à 0,4 équivalent-centime. Ainsi, toujours en 2013, la Ville de Genève a perçu le montant de CHF 6.6 mios des autres communes genevoises.

c) Fonds intercommunal (FI)

Les communes alimentent annuellement un Fonds intercommunal à hauteur de CHF 23.0 mios. Ici également, la répartition entre communes est réalisée proportionnellement au nombre d'habitants et à la valeur de production d'un centime d'impôt. En 2013, la Ville de Genève a contribué à ce Fonds à hauteur de CHF 11.2 mios.

⁴² Canton de Genève (2015), 2013 – Péréquation des impôts entre les communes genevoises.

Sur une base discrétionnaire, la Ville de Genève peut bénéficier ensuite de contributions du Fonds intercommunal. En 2013, la Ville de Genève a ainsi touché un montant total de CHF 3.9 mios du Fonds intercommunal.⁴³

4.5.4 Synthèse des dispositifs de péréquation intercommunale existants

Le tableau suivant donne l'aperçu du résultat financier des trois volets de péréquation intercommunale.

Figure 4-7: Aperçu du résultat financier des péréquations intercommunales

Volets de péréquation intercommunale	Solde pour la Ville de Genève en mios de CHF*
Personnes physiques (données 2011)	+ 53.1
Personnes morales (données 2013)	- 29.7
LRPFI sans contributions FI** (données 2013)	
– Péréquation des ressources	-8.9
– Mécanismes de compensation des charges :	
○ Crèches	+2.8
○ Compensation ad hoc	+6.6
– Fonds intercommunal (FI)	-11.2
– Total LRPFI	-10.8
Total	+ 12.6

* Des erreurs d'arrondis peuvent survenir dans les sommes

** Les contributions à la Ville de Genève provenant du Fonds intercommunal sont directement incluses dans les calculs des effets de débordements par service.

4.5.5 Imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères

Depuis 1972, les travailleurs et travailleuses frontaliers/ères sont imposées à la source sur leur lieu de travail. Une rétrocession aux communes frontalières, se basant sur la masse salariale ainsi imposée, est ensuite effectuée.

En 2013, la Ville de Genève a perçu 77.3 mios de francs de cette imposition à la source. Dans le même temps, elle a participé à hauteur de 32.1 mios de francs à la compensation financière versée aux communes frontalières française. La Ville a donc bénéficié de ce dispositif à hauteur de 45.2 mios de francs.

⁴³ En 2013 par exemple, la Ville de Genève a reçu une contribution de CHF 2.5 mios pour le Grand Théâtre. Les autres participations du Fonds intercommunal étaient : CHF 550'000.- pour le Service culturel, CHF 500'000.- pour le Service de la petite enfance, CHF 170'000.- pour la Promotion culturelle, CHF 136'241.- pour le Service des sports.

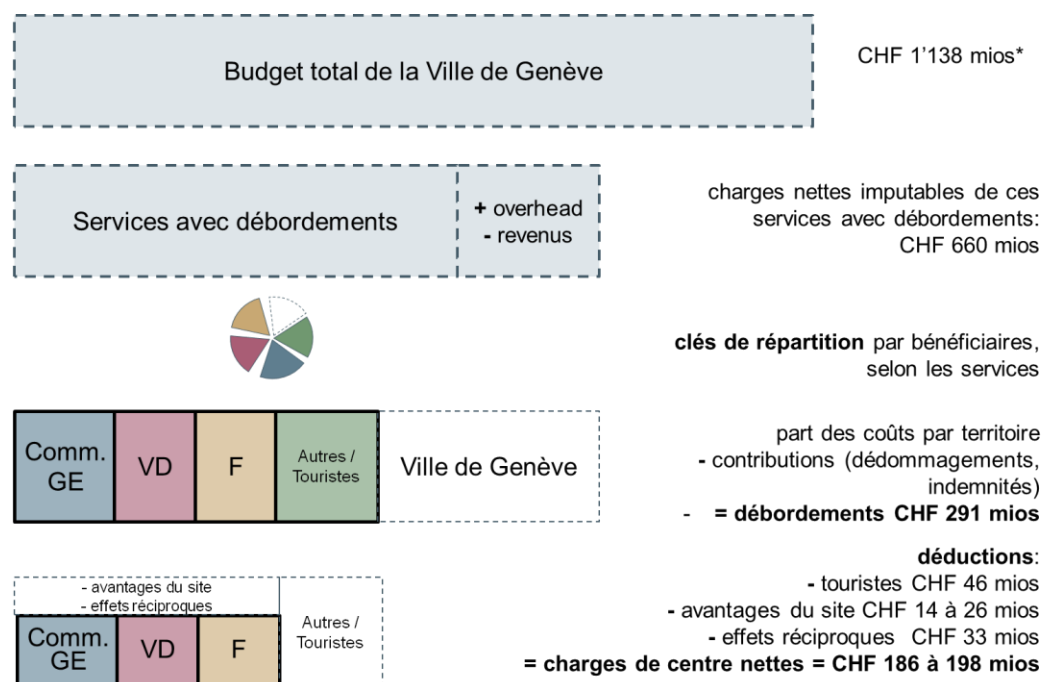
4.6 Synthèse

La Ville de Genève fournit, dans de nombreux domaines, des prestations dont profitent également des usagers externes à son territoire, sans pour autant que ces derniers en indemnisent entièrement le coût. D'une telle situation résultent donc des charges de centre pour lesquelles la Ville de Genève supporte des **débordements** de près de CHF 290 mios qui ne sont pas indemnisés, ce qui est l'équivalent d'environ 25% du budget total de la Ville de Genève.

Mais face à ces charges de centre se trouvent également des avantages de site, ainsi que des contre-prestations des autres territoires. En ce sens et dans un souci de vision d'ensemble, les débordements doivent s'en voir réduits. De l'autre côté, des « désavantages du site » pourraient également être pris en considération, comme par exemple les coûts externes du trafic, dont la partie attribuable aux « externes » a été estimée à environ CHF 17 mios. Ce montant n'est cependant pas compris dans les calculs de synthèse. En outre, la Ville de Genève fournit, en tant que destination touristique, des prestations qui ne doivent pas être mises à la charge des habitants des régions alentours.

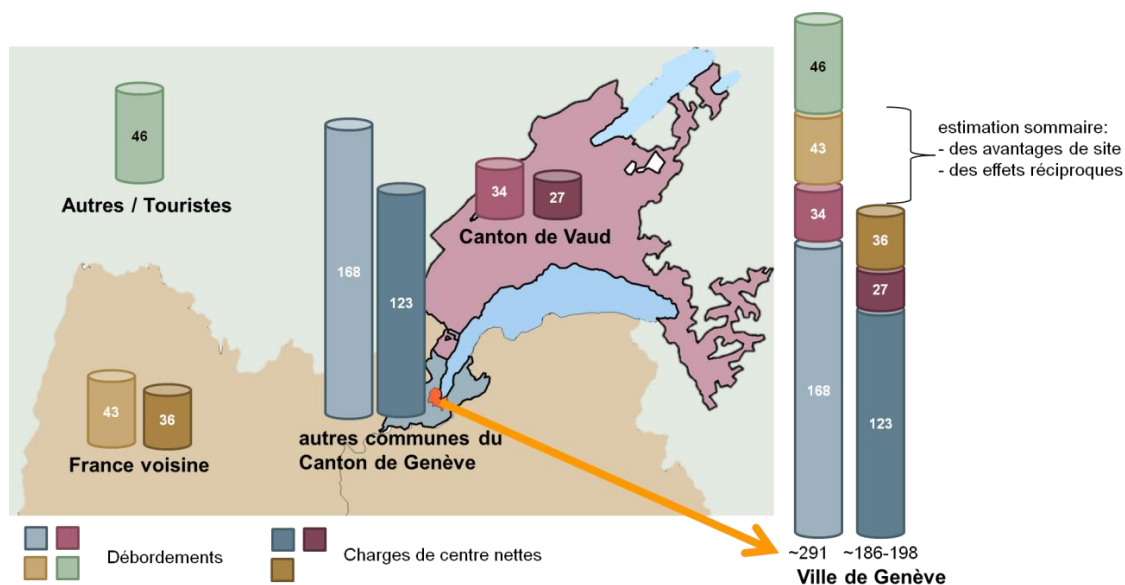
C'est pourquoi les **charges de centre nettes** atteignent un montant total de CHF 180 mios à CHF 200 mios, dont CHF 120 mios à CHF 135 mios sont générés par les usagers issus des autres communes du canton de Genève. Ces résultats sont illustrés par les deux figures suivantes :

Figure 4-8: Charges de centre relatives au budget total de la Ville de Genève



* Les charges brutes de la Ville de Genève en 2013 sans recapitalisation des caisses de pensions et de prévoyance.

Figure 4-9 : Charges de centre nettes selon le territoire, en mios de CHF



Remarque : sont indiquées à chaque fois les valeurs minimales.

Ce résultat peut dès lors être comparé aux indemnités perçues dans le cadre de la péréquation financière. Sur la base du chapitre 4.5, ces dernières atteignent près de CHF 13 mios au bénéfice de la Ville de Genève en 2013. Les charges de centre de la Ville de Genève dépassent donc clairement le résultat net issu de la péréquation financière cantonale, bien que celle-ci ne soit que dans une mesure limitée à considérer comme un mécanisme de compensation des charges de centre. Il s'agit ici bien plus d'une compensation des ressources, qu'il est important, eu égard au sens actuel des systèmes de péréquation financière et des charges, de distinguer d'une compensation des charges. Même en prenant en considération le bilan de la péréquation financière cantonale en faveur de la Ville de Genève, CHF 110 mios à CHF 120 mios de prestations au bénéfice des autres communes du canton restent ainsi à découvert. De manière analogue, si l'on prend en considération l'imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères, le résultat pour la France voisine s'avère différent : le bilan y est alors plus ou moins équilibré.

Les possibilités de correction des charges de centre ne faisant pas l'objet de la présente étude, elles ne sont traitées que de manière globale dans l'épilogue du résumé (voir page 7).

Bibliographie

- Canton de Genève (2015)
2013 – Péréquation des impôts entre les communes genevoises.
- Commission technique et financière chargée d'examiner les projets de budgets de fonctionnement et d'investissement du SIS (2014)
Rapport concernant la demande de la Ville de Genève d'une adaptation de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement du SIS.
- Ecoplan (1997)
Zentrumslasten und –nutzen im Kanton Bern. Bern.
- Ecoplan (2000)
Zentrumslasten Stadt St.Gallen. Bern.
- Ecoplan (2011)
Zentrumslasten der Stadt St. Gallen 2010.
- Ecoplan (2013)
Charges des centres urbains et charges particulières dans les agglomérations (en allemand : Zentrums- und Sonderlasten in Agglomerationen. Grundlagenstudie im Rahmen des Monitorings urbaner Raum Schweiz). Bern.
- Ecoplan (2014)
Externe Effekte des Verkehrs 2010. Monetarisierung von Umwelt-, Unfall- und Gesundheitseffekten. Schlussbericht. Bern.
- Ecoplan (2015)
SURPRICE: Sustainable mobility through road user charges. Swiss contribution: Comprehensive Road User Charging (RUC). Programme international de recherche ERA NET SURPRICE. Etude de cas „Coûts, bénéfices et effets de répartition d'une solution de péage urbain dans la région de Berne“. Forschungsprojekt ASTRA 2010/018 auf Antrag des Bundesamtes für Strassen (ASTRA).
- Ecoplan, Arn Daniel, Strecker Mirjam (2010)
Financement et compensation des charges dans les agglomérations.
- Ecoplan, Infrac (2008)
Externe Kosten des Verkehrs in der Schweiz. Aktualisierung für das Jahr 2005 mit Bandbreiten. Studie im Auftrag des Bundesamtes für Raumentwicklung und des Bundesamtes für Umwelt. Bern.
- Ecoplan, Infrac (2014)
Externe Effekte des Verkehrs 2010. Monetarisierung von Umwelt-, Unfall- und Gesundheitseffekten. Studie im Auftrag des Bundesamtes für Raumentwicklung (ARE). Bern, Zürich und Altdorf.
- Fachhochschule Nordwestschweiz (2006)
Zentrumslasten und -nutzen im Kanton Solothurn.

- i Consulting SA (2013)
Etude des besoins et des pratiques sportives. Ville de Genève.
- KPG (2005)
Zentrumslasten/-nutzen.
- RGR Robert-Grandpierre et Rapp SA (2014)
Véhicules*KM en Ville de Genève. Détermination de la part du trafic de transit, Origine-Destination et interne à la Ville de Genève. Note technique modélisation. 25 novembre 2014.
- Seco (1999)
Bericht über die Kernstädte.
- Universität Zürich, Infrac (2004)
Zentrumslasten und -nutzen der Stadt Schaffhausen.
- Ville de Genève (2007)
Rapport Ville – Etat sur la question des Frais d’entretien des routes.
- Ville de Genève (2011)
La petite enfance en Ville de Genève. Contexte et indicateurs.
- Ville de Genève (2013)
Connaissance des publics 2013. Rapport annuel.
- Ville de Genève, Département des finances et du logement (2014)
Comptes 2013 par service.